



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(46<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du vendredi 30 octobre 1987**

## SOMMAIRE

### PRESIDENCE DE M. JACQUES FLEURY

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5165).

#### Environnement

M. Alain Richard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Georges Le Baill, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jacques Roux,  
M<sup>me</sup> Huguette Bouchardeau,  
MM. Albert Peyron,  
Roland Nungesser,  
Ladilas Poniatowski.

M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

**Réponses de M. le ministre aux questions de :** MM. Jean-Paul Fuchs, Pierre Bleuler, Philippe Puaud, Mme Paulette Nevoux, M. Gérard Kuster.

Les crédits inscrits à la ligne « Equipement, logement, aménagement du territoire et transports » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère chargé des transports.

Amendement n° 201 de M. Joxe : Mme Paulette Nevoux, MM. Gilbert Gantier, vice-président de la commission des finances ; le rapporteur pour avis, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 202 de M. Joxe : MM. Philippe Puaud, le vice-président de la commission des finances, le rapporteur pour avis, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 203 de M. Joxe : Mme Huguette Bouchardeau, MM. le vice-président de la commission des finances, le rapporteur pour avis, le ministre. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 5183).

3. **Ordre du jour** (p. 5183).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRESIDENCE DE M. JACQUES FLEURY,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIEME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

#### ENVIRONNEMENT

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

La parole est à M. Alain Richard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'environnement.

**M. Alain Richard, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre chargé de l'environnement, mes chers collègues, notre discussion ne peut être l'une des plus amples de celles que suscitera la seconde partie du projet de loi de finances puisque, sous l'angle budgétaire, le ministère de l'environnement est un petit ministère. Il n'en reste pas moins, et l'actualité nous le rappelle avec brutalité, que celui-ci oriente et, espérons-le, dirige l'action de l'Etat face à de très grands problèmes, qu'il s'agisse de la responsabilité, qui est celle des gouvernements des pays développés, en matière de préservation de la couche d'ozone, de la prévention des risques de déséquilibre résultant du développement rapide des biotechnologies ou encore de l'analyse et de la prévention des risques majeurs.

Le défi permanent du ministère est donc de conduire une action d'incitation et de coordination rassemblant les meilleurs éléments d'efficacité pour que l'ensemble des services de l'Etat marchent, autant que possible, d'un même pas afin d'améliorer les milieux de vie et de préserver les ressources naturelles dont les Français sont particulièrement soucieux.

Cette année marque la reprise d'une courbe de croissance des crédits du ministère, ce qui est positif et encourageant. Cependant, quelle que soit la méthode de calcul utilisée, on constate un recul par rapport au budget de 1986. Il n'en reste pas moins qu'une grande partie du retard a été rattrapé. Cela est appréciable pour la représentation nationale : la préoccupation de croissance est de nouveau présente et les moyens du ministère, notamment en investissements, connaissent un nouveau développement.

Globalement, les crédits de fonctionnement assurent le maintien des capacités d'intervention. En revanche, les crédits de paiement, qui permettent au ministère de développer son action d'investissement suivent, quant à eux, une progression substantielle.

L'effet de rattrapage doit être souligné. Depuis plusieurs années, notamment à la fin de la législature précédente et au début de celle-ci, on déplorait un certain retard dans la four-

niture des crédits de paiement pour la réalisation des investissements engagés sous forme d'autorisations de programme. Pour 1988, les autorisations de programme ne progressent pas, contrairement aux crédits de paiement : le rééquilibrage financier est plutôt satisfaisant.

Je rappellerai pourtant les préoccupations de clarté budgétaire et d'efficacité administrative qui doivent être évoquées lorsqu'on parle du ministère de l'environnement. En effet, l'évolution observée, année après année ne lui a pas donné une plus grande maîtrise sur ses moyens de fonctionnement : la formule du « ministère délégué » atteint sa pleine dimension en l'occurrence puisque les services d'intervention les plus importants dont dépend son action sur le terrain restent rattachés à d'autres ministères qui mettent les services compétents à sa disposition. Cela se fait sans doute dans un esprit de collaboration sincère, mais cela rend indéniablement encore plus difficile la mesure réelle des moyens du ministère - et donc l'exercice d'un contrôle budgétaire - ainsi que l'organisation aussi efficace que possible de son action.

J'observerai que, l'an passé, je ne pouvais retracer, à l'Assemblée, l'évolution des moyens en personnel puisque ceux-ci étaient fondus dans la masse indistincte des moyens du ministère de l'équipement, de l'aménagement et des transports. Faisant l'étude des effectifs réellement employés au cours de l'année 1987, j'ai pu néanmoins constater que le ministère de l'environnement avait préservé son potentiel humain, le nombre des agents mis à sa disposition, ce qui n'avait pas été le cas des autres départements du ministère de l'équipement.

Le ministère de l'environnement n'a donc pas été défavorisé par son immersion dans un grand ensemble. Mais cela reste, me semble-t-il, un élément de fragilité.

Je veux souligner que l'action de coordination nécessaire entre le ministère de l'environnement et les autres ministères intervenant sur les milieux de vie, sur les ressources naturelles et dans la prévention des risques reste un souci permanent. Mais j'ajoute que les moyens qu'a le Parlement de constater la cohérence des différentes actions de ces ministères sont insuffisants et que le document budgétaire récapitulatif des différentes actions de l'Etat en faveur de l'environnement est un document peu fiable et n'est communiqué qu'avec retard.

Par conséquent, le grand défi de construire dans ce pays un ministère de l'environnement disposant d'une masse de crédits et de moyens propres lui permettant véritablement d'impulser une action de préservation des milieux de vie à la hauteur des ambitions de notre pays, reste toujours à relever.

Je formulerai maintenant quelques observations simples, renvoyant largement à mon rapport écrit en ce qui concerne les grands secteurs d'action du ministère.

Je soulignerai tout d'abord deux facteurs d'optimisme.

Il s'agit en premier lieu du renforcement des interventions en matière de politique de l'eau, qui est indéniablement l'une des grandes actions qui doivent être programmées et se développer sur la durée. Cette politique bénéficie d'une coordination satisfaisante entre les différents acteurs.

Je me suis livré, il y a d'ailleurs peu de semaines, à un contrôle sur place dans l'une des agences financières de bassin qui constituent l'un des grands instruments d'intervention de la politique de l'eau. J'ai pu apprécier la qualité de la coordination avec la politique du ministère ainsi que celle de la gestion financière.

Le ministère disposera en 1988 de moyens valables de développement des investissements. Il devra, par ailleurs, justifier sa fonction de préservation du milieu de vie en conduisant les grands chantiers de protection contre les eaux, d'une manière aussi concertée que possible, avec les défenseurs des milieux naturels. En effet, pour un certain nombre de vos partenaires, monsieur le ministre, la politique de lutte contre

les eaux peut être aussi - vous ne l'ignorez pas - une politique de déséquilibre des milieux naturels. Il ne suffit donc pas d'avoir des crédits ! J'espère que vous êtes sensible à la préoccupation de conduire de telles actions de régulation des cours d'eau et de protection contre les crues dans un sens qui préserve l'équilibre des milieux naturels.

Second facteur de relatif optimisme : l'action sur les risques majeurs, puisque la restructuration administrative permet au ministère de l'environnement d'être pleinement maître d'œuvre d'une action à long terme de prévention des risques majeurs.

J'insisterai toutefois - et j'en reviens au problème posé par la taille critique du ministère - sur la nécessité de mieux sensibiliser les services extérieurs du ministère de l'équipement à la réalisation des documents locaux de prévention des risques majeurs. Pour l'instant, dans les directions départementales de l'équipement, je crois qu'il ne serait pas outrancier de dire que cette préoccupation n'est pas centrale et que cette grande mission de l'Etat, qui est indéniablement un des facteurs de confiance dans l'action de l'Etat en matière d'environnement, ne jouit probablement pas de la priorité opérationnelle qui devrait être la sienne compte tenu des intentions du Gouvernement.

J'évoquerai également deux domaines qui ne sont pas particulièrement préoccupants, mais pour lesquels on observe tout de même une certaine stagnation des moyens et des possibilités d'intervention du ministère.

Il s'agit d'abord de la protection contre les nuisances. Certes, une petite amélioration est prévue en ce qui concerne les moyens en personnel de l'inspection des installations classées. La capacité de contrôle et de traitement des différents établissements présentant des dangers ou des nuisances devrait, en conséquence, s'améliorer quelque peu. Mais la masse de travail à rattraper - je pense notamment aux opérations de contrôle - est telle que nous sommes encore entre le gris et le rouge, si je puis dire.

L'activité du service des installations classées - j'ai donné dans mon rapport écrit quelques indications concrètes à ce sujet - ne permet pas de suivre avec une régularité minimale l'application par les établissements des règles concernant le niveau moyen de nuisance. Au moment de l'ouverture des établissements concernés, certaines enquêtes doivent nécessairement être menées de manière relativement expéditive car la capacité de vérification des services se trouve fortement absorbée par la priorité, qui a été choisie légitimement, en faveur des établissements à hauts risques, c'est-à-dire ceux qui relèvent de la directive européenne Seveso, d'où l'existence de zones de moindre contrôle.

J'insiste sur le facteur de confiance que constitue pour l'Etat son rôle de préservation de l'environnement. Ce sentiment de confiance résulte, pour le grand public, du contrôle - effectif ou non - exercé sur les établissements présentant un niveau de nuisance ou de danger ressenti localement.

Autre domaine de préoccupation - ou en tout cas d'attente - : l'ensemble de ce que j'appellerai les pseudo-services extérieurs du ministère de l'environnement. On trouve, d'un côté, le mouvement associatif de préservation de l'environnement et, de l'autre, les parcs nationaux, les parcs naturels et les réserves naturelles. Ils sont les supports pédagogiques de la compréhension des problèmes de l'environnement par nos concitoyens. Ils représentent un peu l'investissement dans la jeunesse, servant à faire comprendre à toutes les nouvelles générations la part que jouent les milieux naturels dans notre équilibre de société. Ils servent aussi à détecter les difficultés, dans le cas des associations comme dans celui des parcs naturels régionaux et nationaux, pour développer une action volontaire et bénévole qui augmente considérablement le potentiel de protection et de mise en valeur de nos ressources naturelles.

Pour la seconde année consécutive, on observe de ce point de vue une stagnation qui porte en elle les risques d'une fragilisation d'un certain nombre de structures : les réserves naturelles, par exemple, sont chaque année plus nombreuses, mais elles reçoivent une dotation individuelle qui se réduit chaque année en francs courants. Quant au milieu associatif, il risque de devoir renoncer à quelques emplois de collaborateurs permanents dont il aura pu se doter au cours des dernières années.

Pour terminer sur une note encourageante, j'observerai que les crédits de recherche propres au ministère de l'environnement sont en hausse. Cela permettra à l'administration de

l'environnement de développer une vision d'avenir qui lui soit propre en matière de détection des principaux dangers. Ses moyens d'information lui permettront sans doute de développer encore la sensibilité de nos concitoyens à la fois en ce qui concerne la protection contre les risques et les possibilités d'enrichissement par l'action d'environnement.

De surcroît, avec des administrateurs et des fonctionnaires particulièrement dévoués et motivés, nous avons là un petit ministère qui donne des signes permettant aux Français de se reconnaître dans l'ambition collective de la valorisation de l'environnement.

La réaction des services, hier et aujourd'hui, devant le grave incident qui a marqué la région nantaise, indique que les actions d'information portent leurs fruits. Nous aurons, au cours de la discussion du budget, avec l'expérience locale dont pourront faire part mes collègues, la démonstration qu'avec une détermination et une cohérence qui devraient, en principe, éviter les à-coups budgétaires, l'occasion de constater que le ministère de l'environnement obtient des résultats intéressants, dont nous pouvons connaître les résultats chiffrés. Les inscriptions budgétaires sont insuffisantes, mais la courbe de leur progression est encourageante.

Tout cela a conduit la commission des finances à approuver, après débat, les crédits de l'environnement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Georges Le Baill, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'environnement.

**M. Georges Le Baill, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, protéger notre environnement des atteintes dues à une mauvaise exploitation des richesses naturelles s'impose comme une orientation majeure et nécessaire des politiques menées dans les pays industriels développés. La qualité de l'environnement est au cœur de l'avenir de nos sociétés.

En termes économiques, si l'action en faveur de la prévention des pollutions représente un coût non négligeable, il est très inférieur à celui qui résulte de la nécessité de réparer les effets négatifs de la pollution sur l'équilibre des milieux.

Après l'accident survenu dans la région nantaise, on assiste - et les journaux s'en sont fait l'écho - à un branle-bas de combat. La mobilisation a été générale. Lorsque nous avons discuté de la loi sur la prévention, au mois de juillet dernier, c'était l'indifférence. Je le regrette car la difficulté réside dans la prévention.

Je voudrais souligner les retombées importantes du secteur de l'environnement sur l'activité économique car on pense souvent qu'ils sont contradictoires. En 1984, dernière année pour laquelle des statistiques globales sont disponibles, le chiffre d'affaires réalisé par les éco-industries représentait près de 40 milliards de francs. Les emplois directs engendrés par ces activités étaient évalués à environ 100 000 personnes et le solde positif du commerce extérieur du secteur à 8 milliards de francs.

Dans ce cadre, le budget du ministère de l'environnement, qui passera de 627 millions de francs en 1987 à 694 millions de francs en 1988, soit une augmentation de 10,6 p. 100, apparaît financièrement très modeste, d'une part par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat, dont il ne représentera que 0,06 p. 100 et, d'autre part, par rapport à l'effort global engagé en matière d'environnement par le secteur public, estimé pour 1986 à environ 11 milliards de francs, dont 3,3 milliards de francs pour l'Etat et ses établissements publics et 7,7 milliards de francs pour les collectivités locales. L'effort des ménages est estimé, quant à lui, à 5,5 milliards de francs.

Le ministère semble donc surtout avoir, à l'heure actuelle, compte tenu des moyens disponibles, un rôle d'animation et d'incitation.

Un examen détaillé de ses différentes actions révèle des évolutions divergentes suivant les secteurs. Le rapporteur spécial de la commission des finances en ayant fait état, je ne reviendrai pas sur ce sujet, vous renvoyant à mon rapport écrit.

Je rappellerai simplement que le budget de l'environnement de 1987 avait marqué une dégradation importante des dotations du ministère de l'ordre de 17 p. 100. L'augmenta-

tion globale des dotations prévues pour 1988 ne permet pas d'effectuer une remise à niveau réelle par rapport à 1986 et, en tout état de cause, elle ne peut être considérée comme un rattrapage partiel.

Après avoir analysé les dotations prévues pour les dépenses de personnel, j'ai regretté que celles-ci ne soient pas individualisées au sein de l'ensemble du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je souhaite que les 1609 suppressions d'emplois prévues dans ce ministère n'aient pas d'incidence sur les équipes déjà réduites du ministère de l'environnement : 512 personnes à l'administration centrale et 420 personnes dans les services extérieurs.

J'en viens maintenant aux différentes politiques sectorielles du ministère. Dans le bref temps de parole qui m'est imparti, je limiterai mon propos à quelques points.

En ce qui concerne la politique de l'eau, j'appelle votre attention sur la pollution préoccupante des eaux superficielles. Je souhaite un renforcement des actions visant à l'amélioration de la qualité des eaux : elle doit passer en particulier par une surveillance accrue et par un effort plus soutenu de dépollution, notre pays souffrant à cet égard d'un retard important vis-à-vis des pays voisins, comme la République fédérale d'Allemagne. Le taux de dépollution est d'environ 34 p. 100 en France contre 70 p. 100 en R.F.A.

Pour les eaux souterraines, le problème majeur reste celui de la pollution par les nitrates, dont on parle tant depuis hier, spécialement dans les régions d'agriculture et d'élevage intensifs.

Une utilisation intensive des engrais provoque, par des infiltrations ponctuelles, la pollution des nappes phréatiques à tel point que, dans certaines communes, les populations ne peuvent plus consommer l'eau. Il est donc nécessaire de faire de gros efforts pour améliorer l'information des agriculteurs, en particulier dans la manière d'utiliser les engrais. Il convient également de traiter ce problème en amont, en développant la recherche pour la définition de nouveaux types d'engrais.

Les membres de la commission de la production et des échanges ont été unanimes pour réclamer l'application de la législation tant vis-à-vis des exploitants agricoles que vis-à-vis des industriels sans céder au chantage de l'emploi.

Une partie importante de l'augmentation des crédits prévus en faveur de la politique de l'eau concerne les actions d'aménagement des eaux et non pas les efforts menés pour améliorer la qualité des eaux.

En ce qui concerne la politique de l'air, le rapporteur insiste sur les dégradations provoquées par la pollution atmosphérique, à longue distance ou locale, tant sur la forêt que sur la santé humaine, l'eau ou les matériaux. Les éléments d'information sur ce sujet contenus dans le rapport écrit proviennent d'un document réalisé par l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Ainsi, les facteurs de dépérissement des forêts, conséquence du phénomène dit « des pluies acides », ne sont pas encore clairement définis. Le programme DEFORPA se déroule convenablement et les atteintes portées à la forêt semble être stabilisées.

Cependant il est nécessaire de poursuivre une politique soutenue de réduction des émissions polluantes. La France s'était fixé comme objectif une réduction de 50 p. 100 des émissions de soufre de 1980 à 1990 et de 30 p. 100 des émissions d'hydrocarbures d'ici à l'an 2000. Le premier objectif est déjà atteint. La part importante d'électricité produite en France par les centrales nucléaires, moins polluantes que les centrales thermiques classiques, constitue un facteur positif quant à la réduction de la pollution atmosphérique.

L'institution, en 1985, d'une mutuelle de l'air, alimentée par une taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique, résultant des grandes installations de combustion, dont le produit sera pour 1987 d'environ 76 millions de francs, a permis d'encourager de façon significative les investissements de désulfuration. Je souhaite que ce mécanisme soit étendu à d'autres types de polluants comme les hydrocarbures ou les oxydes d'azote.

Par ailleurs, des actions importantes sont engagées au niveau international, notamment européen, pour obtenir une réduction de la pollution atmosphérique. A cet égard, la directive prévoyant une réduction des émissions polluantes d'origine automobile vient d'être adoptée.

Par contre, aucun progrès significatif n'a été enregistré quant au projet de directive sur les grandes installations de combustion. Il faut que la France accentue encore ses efforts pour que ce projet aboutisse, d'autant qu'elle se trouve, du point de vue de la pollution atmosphérique « générée » par les grandes installations de combustion dans une position favorable par rapport aux autres pays européens, alors que la situation inverse prévaut en matière de pollution automobile.

Je regrette, enfin, la stagnation des crédits de l'agence pour la qualité de l'air, qui risque d'handicaper ses actions en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique.

En ce qui concerne les risques naturels, qui touchent plus particulièrement quelque 5 000 communes, je déplore la stagnation des crédits prévus pour les plans d'exposition aux risques et je souhaite une accélération de leur mise en œuvre pour les communes les plus exposées.

Vous-même, monsieur le ministre, avez considéré récemment, en répondant à des questions d'actualité, qu'il vous faudrait 30 millions de francs de plus par an sur cinq ans. Je demande au moins autant que vous, mais ce n'est pas prévu dans le projet.

Pour les risques technologiques, au sujet desquels, malheureusement, l'accident survenu dans la région de Nantes nous « interpelle » de nouveau, je vais simplement vous lire un extrait du rapport, écrit avant l'accident, car il est déjà tout à fait d'actualité :

« Notre société industrielle développée est extrêmement vulnérable au risque technologique. Si notre pays a jusqu'à maintenant fort heureusement échappé à une catastrophe majeure, la multiplication des incidents ou accidents plus ou moins graves et l'exemple des pays étrangers nous indiquent qu'il ne serait nullement raisonnable de nous croire à l'abri.

« La prise en compte des risques industriels suppose un contrôle renforcé des installations dangereuses par l'inspection des installations classées et donc une augmentation importante des effectifs de cette inspection, chaque inspecteur étant à l'heure actuelle responsable de près de 1 000 installations.

« La création de vingt postes supplémentaires pour 1988 sur le budget du ministère de l'industrie est un premier pas encore très largement insuffisant.

« Les installations "classées" ne recouvrent pas malheureusement toutes les installations "à risque". Pour les installations classées, évidemment, il faut reprendre la directive Seveso : mais tout un ensemble d'autres installations - probablement celle qui se trouve dans la région de Nantes - n'en font pas partie. Dans notre législation, il serait absolument nécessaire de resserrer les mailles du filet pour éviter ce type de situation : il faut que de telles installations industrielles puissent faire l'objet d'une surveillance et satisfaire à la législation prévue par la directive dite de Seveso. »

Lors du débat sur la loi sécurité civile et prévention des risques majeurs, j'avais demandé des exercices en vraie grandeur avec la population ainsi qu'une formation de celle-ci pour qu'elle mesure d'une manière consciente les dangers potentiels, afin d'éviter les risques de panique.

D'une certaine manière, hier, les dispositifs d'intervention ont pu être testés. Je souhaite que l'évaluation du plan mis en place - elle va être faite, je pense - soit rendue publique. La transparence est nécessaire pour que nous puissions tirer tous les enseignements de l'accident et améliorer le plan. Par exemple, je m'interroge sur les capacités d'accueil de la population en cas de prolongement de la crise. C'est une vraie question.

Dans le cadre des risques technologiques, je veux également appeler l'attention sur les biotechnologies, secteur en plein développement. Le rapporteur souligne les risques que peuvent représenter pour l'environnement les expériences à « champ ouvert » de lâchage de bactéries, qui se font souvent en dehors des règles prévues par la législation sur les installations classées.

A cet égard, je préconise un renforcement de la réglementation et de l'effort de recherche - notamment grâce à la mise en place de « pilotes » de recherche - afin d'éviter que ne se produise, à la suite d'un éventuel accident, une réaction irrationnelle de rejet qui pourrait, au moins pour un temps, compromettre l'avenir économique de la filière concernée.

La législation à mettre en place ne peut être bien adaptée que si nous avons une très bonne connaissance des phénomènes. D'où la nécessité de développer la recherche.

Attention ! Ne soyons pas en retard, car des recommandations se préparent au niveau européen ! Il faut également s'interroger sur la manière d'évaluer les expérimentations et sur la constitution et l'indépendance des commissions chargées de les réaliser.

En ce qui concerne la gestion des déchets, le rapporteur souligne le caractère préoccupant de la réduction des crédits de l'A.N.R.E.D., qui risque de compromettre l'exécution de ses missions traditionnelles en matière de sécurité et d'élimination des déchets dangereux.

J'évoquerai également le problème du stockage des déchets nucléaires. Il est important que les conclusions du rapport Castaing, qui constatait la nécessité du retraitement et du stockage de ces déchets, soient appliquées. La phase actuelle de consultation et de concertation des populations concernées doit permettre d'effectuer cette vérification.

Pour les actions menées dans le cadre de la politique de protection de la nature, il faut souligner la stagnation des crédits de fonctionnement alloués aux parcs nationaux, aux parcs naturels régionaux et aux réserves naturelles - dont le nombre a augmenté : cela risque de poser des problèmes de gestion pour l'année à venir et notamment de provoquer des suppressions d'emploi.

Le rapporteur constate par ailleurs l'augmentation de 26,9 p. 100 des crédits du F.I.Q.V., qui représentent environ 17 p. 100 des moyens du ministère, sur lesquels le Parlement ne peut pas réellement exercer de contrôle *a priori*, les décisions d'engagement étant prises au cours de l'exercice budgétaire pour notamment permettre de combler des insuffisances de crédits.

Enfin, il faut relever l'insuffisance de l'effort global de recherche mené dans le domaine de l'environnement, notamment en comparaison de celui de la République fédérale d'Allemagne.

Je vous renvoie au rapport dans lequel vous trouverez un graphique comparatif des efforts de la France et de l'Allemagne, sans tenir compte de la participation des régions, ce qui accroîtrait probablement encore l'écart.

En 1986, le ministère de l'environnement a dépensé environ 30 millions pour la recherche contre plus de 150 millions pour la République fédérale d'Allemagne, soit un rapport supérieur à 5 et qui va en s'accroissant.

Par ailleurs, il serait souhaitable que l'on sursoie à la privatisation de l'Institut national de la recherche chimique appliquée et aux licenciements en cours, afin de mettre en œuvre une évaluation des activités de recherche de cet établissement.

**M. Gérard Kuster.** Présentez-vous là l'avis de la commission ?

**M. Georges Le Bail,** rapporteur pour avis. Je suppose que vous ne réduisez pas la discussion sur le budget à l'examen des comptes ? Les crédits permettent de conduire des actions dans différents secteurs. Telle est ma conception du rapport que j'ai présenté devant la commission.

**M. le président.** Ne vous laissez pas interrompre, mon cher collègue.

**M. Georges Le Bail,** rapporteur pour avis. Je rappelle que l'I.R.C.H.A. fait de la recherche appliquée dans le domaine de la pollution atmosphérique.

Au terme de l'examen des actions menées en matière d'environnement et des perspectives pour 1988, il apparaît nécessaire de donner une influence et un poids nouveaux au ministère de l'environnement. Celui-ci, compte tenu de l'étroitesse de ses compétences et des moyens attribués, a été jusqu'à présent cantonné à un rôle d'animation et d'incitation qui n'est pas en rapport avec l'évolution des besoins dans ce secteur.

Afin de permettre à notre pays d'engager dans le domaine de la protection de l'environnement une politique d'ensemble qui puisse, à cet égard, nous mettre à niveau avec nos partenaires européens, en particulier la R.F.A. et les pays du Nord, il convient d'abord de redonner au ministère de l'environnement un statut autonome, qu'il a perdu en 1986.

Il est nécessaire, par ailleurs, de lui rattacher un certain nombre de secteurs de compétence, notamment en matière de politique de l'eau et de prévention des risques industriels qui, quoique ayant trait à la protection de l'environnement, dépendent à l'heure actuelle de ministères « techniques » tels que l'industrie et l'agriculture.

Enfin, il faut continuer à développer, au niveau européen et national, l'action qualitative normative du ministère qui n'engage pas directement des crédits, mais qui contribue de façon significative à l'amélioration de la protection de l'environnement.

En conclusion, et malgré les progrès soulignés en matière de politique de l'eau, il apparaît que les moyens du département de l'environnement prévus pour 1988, notamment du fait des insuffisances de crédit constatées en matière de politique de l'air, de la réduction des dotations de l'A.N.R.E.D., de la stagnation des crédits affectés aux plans d'exposition aux risques, de l'étroitesse des budgets de fonctionnement des espaces naturels et de l'insuffisance des autorisations de programme pour la recherche, sont nettement inadaptés à l'évolution des besoins et ne permettent pas d'engager une politique d'ensemble.

Je remercie tous les membres de la commission de la production et des échanges qui m'ont permis de compléter mon rapport après une discussion fructueuse. Je crois pouvoir dire que dans leur ensemble les commissaires partageaient mes réflexions.

C'est dans ces conditions, monsieur le ministre, que la commission a donné un avis favorable à l'augmentation - excusez-moi pour le lapsus - ...

**M. Gérard Kuster.** Lapsus révélateur !

**M. Georges Le Bail,** rapporteur pour avis ... à l'adoption des crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Roux, premier orateur inscrit.

**M. Jacques Roux.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le nuage toxique qui a envahi Nantes, hier matin, donne à la discussion de votre projet de budget une acuité particulière. J'y reviendrai.

Je constate d'abord que le budget du ministère de l'environnement pour 1988 est en recul par rapport aux années précédentes. Les crédits de fonctionnement ne progressent que de 2,6 p. 100, ce qui équivaut à une stagnation, voire à une légère régression, si l'on tient compte de l'inflation prévisible.

Les autorisations de programme sont reconduites au niveau de 1987 en francs courants, ce qui se traduira donc par une baisse en raison de l'inflation.

Seuls progressent sensiblement les crédits de paiement. Il s'agit d'un simple rattrapage dans l'exécution des investissements, à caractère pluriannuel, engagés les années précédentes.

Une nouvelle année, votre budget est donc très insuffisant, d'autant plus que les crédits du ministère de l'environnement, déjà bien modestes, représentent à peine 0,6 millièmes des dépenses civiles de l'Etat.

Cette précision était nécessaire pour rétablir la vérité sur un budget dont vous semblez, monsieur le ministre, vous satisfaire et en faveur duquel vous avez développé de grands efforts médiatiques.

Année après année, votre budget devient de plus en plus un budget de propagande et de moins en moins un budget d'intervention et de lutte pour la qualité de l'environnement.

Or nous n'avons cessé de le répéter à chaque occasion : le sacrifice de l'environnement est une grave erreur. Votre politique de libéralisme et de déréglementation, qui laisse toujours plus de place à un patronat industriel pollueur, est lourde de conséquences pour l'avenir du pays, pour la qualité de la vie, mais aussi pour notre économie.

En citant quelques exemples, vous comprendrez que je commente brièvement l'accident qui vient de frapper l'estuaire de la Loire. L'entrepôt de nitrate d'ammonium qui a brûlé hier était-il répertorié comme établissement à risque ? Quelles sont les précautions qui auraient dû être prises pour

rendre impossible un tel accident. ? Ou bien la législation n'a pas été appliquée, et il faut dire pourquoi ; ou bien cette législation est insuffisante, et il faut la renforcer.

Il n'y a pas de fatalité dans un tel accident, qui aurait pu tourner à la catastrophe ; pas plus qu'il n'y en avait lorsque les citernes d'hydrocarbures ont brûlé, près de Lyon, à la veille précisément de la discussion de votre budget de 1987.

Les rejets atmosphériques industriels sont à l'origine du dépérissement de certaines forêts, de la dégradation des immeubles et monuments des villes et de graves atteintes à la santé des populations ainsi qu'on vient de le constater à Barcelone.

Pour dépister cette pollution interviennent l'agence pour la qualité de l'air et diverses administrations et associations qui gèrent les réseaux d'alerte.

Je constate que ces différents organismes vont connaître les plus grandes difficultés en raison des insuffisances de ce budget. Les dotations de l'agence pour la qualité de l'air restent au niveau de 1987, année où des coupes sombres ont été déjà pratiquées dans son budget. L'agence reçoit le produit d'une taxe acquittée par les industriels, fixée à 130 francs par tonne de soufre dans l'atmosphère.

En vérité, cette taxe est un véritable « droit à polluer » : les industriels préfèrent souvent acquitter ce droit plutôt que mettre en place des installations dépolluantes.

Vous prévoyez en 1988, les mêmes recettes de la taxe qu'en 1987, cela témoigne qu'aucun progrès significatif n'est attendu en matière de réduction des émissions de rejets soufrés.

En fait, ces 130 francs sont à comparer au coût global des émissions polluantes soufrées : ce coût a pu être évalué à 5 400 francs par tonne, c'est-à-dire à 400 fois plus que ce que payent les pollueurs. La différence est naturellement supportée par les contribuables.

Les enjeux écologiques se doublent souvent d'enjeux économiques. C'est d'ailleurs au nom du « réalisme économique » que vous tentez de justifier vos refus d'intervention.

Il faut en finir avec le thème rétrograde selon lequel l'écologie s'opposerait au développement économique. Protection de l'environnement et développement économique ne sont pas antinomiques. Le dénominateur commun, c'est la satisfaction des besoins des hommes. Le facteur de divergence, c'est la loi du profit maximal.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre : « Nous ne pouvons ignorer le monde économique ou lui imposer des contraintes qui ruineraient de façon irrémédiable ce qui est l'outil de travail de tous. »

C'est sans doute à ce titre que vous réduisez fortement les crédits de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, donc la capacité d'intervention de l'agence en matière de connaissance, de récupération et de traitement des déchets industriels.

Ces derniers sont dix fois plus importants que les déchets ménagers. Or en 1986, les dépenses consacrées à l'élimination des déchets ménagers se sont élevées à dix milliards de francs alors que les industriels ont dépensé à peine quatre milliards pour l'élimination des déchets industriels.

En fait, les investissements antipollution pour les industries ont chuté de plus de 20 p. 100 en quatre ans !

Je n'insisterai pas sur l'importation de charbon sud-africain - notre opposition à ces importations est connue. Je rappelle simplement qu'il contient quatre fois plus de soufre que le charbon français.

Pour rester dans le secteur de l'énergie, quelques mots sur les 100 000 à 150 000 transformateurs électriques contenant du pyralène, donc porteurs de risques de pollution à la dioxine. Il n'y a pas d'aires de stockage suffisantes. Quant au pyralène, compte tenu des capacités de la seule entreprise existante dans ce domaine, il faudrait à peu près 90 ans pour venir à bout de son élimination !

Dans le domaine de la protection des eaux, quelques crédits supplémentaires sont accordés cette année pour l'aménagement des grands bassins et la lutte contre les inondations. Nous nous en félicitons.

Par ailleurs, les deux grands monopoles de la distribution - la Lyonnaise des eaux et la Compagnie générale des eaux - se restructurent avec l'accord du Gouvernement, ce qui se

traduit par de graves abandons de capacités et de savoir-faire, par exemple avec le démantèlement en cours de Dégremont.

Vous avez présenté comme un succès le fait que Sandoz débourse 46 millions de francs pour réparer les conséquences de la pollution du Rhin, alors que la commission d'experts présidée par M. Lalonde a chiffré à 250 millions l'ensemble des dommages pour la partie française du fleuve.

Dans le domaine de la protection de la nature, nous soutenons les demandes formulées par les associations de gestion des réserves naturelles. Celles-ci soulignent à juste titre que la création de huit nouvelles réserves naturelles en 1987 n'a pas été assortie des moyens correspondants puisque les crédits prévus dans le projet de budget sont reconduits au niveau de 1987. Il en résultera une baisse pour chaque réserve d'environ 10 p. 100. Il faudrait, pour répondre aux demandes des associations qui œuvrent dans ce domaine, abonder les crédits de fonctionnement d'un million de francs et d'investissement de 1,5 million de francs.

Je suis également préoccupé par le budget du conservatoire du littoral, dont les crédits stagnent après les coupes claires de l'an dernier.

Plus généralement, vous réduisez les moyens financiers du mouvement associatif, déjà amputés de 20 p. 100 en 1987, mais vous gonflez votre budget de propagande de 19,1 p. 100. Vous persistez ainsi dans votre défiance à l'égard des associations.

Pour notre part, nous appuyons, dans le respect de leur indépendance, leur action indéniable en faveur de l'environnement et nous demandons que les moyens leur soient donnés de poursuivre leurs activités.

Ma dernière observation portera sur vos orientations en matière de coopération internationale, action dont les crédits chutent de 23,2 p. 100. Or l'expérience montre que certaines pollutions n'ont pas de frontières.

La coopération en matière d'environnement, au sens le plus large du terme, avec les pays en voie de développement doit être rectifiée et développée. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une situation où ces pays servent de réceptacles bon marché aux déchets dangereux dont certains Etats ne savent que faire, ou à des productions à très haut risque mal maîtrisées pour des raisons de profit. Je pense, par exemple, au drame de Bhopal.

1987 a été déclarée année européenne de l'environnement. Le congrès des maires de France, qui vient de se terminer à Paris, avait pris l'environnement comme thème de ses travaux. Vos crédits ne répondent pas aux besoins qui se sont exprimés.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Roux.

**M. Jacques Roux.** Nous rejetons votre budget, nous n'acceptons pas votre politique.

Nous formulons, quant à nous, d'autres propositions qui répondent à une ambition pour les citoyens de notre pays : le droit à un environnement sain. Ce n'est pas à l'homme de s'adapter à l'environnement, c'est à l'homme de le maîtriser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Henri Bouvet.** Il faut le faire savoir aux Russes !

**M. le président.** La parole est à Mme Huguette Bouchardeau.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour commencer, une protestation : contre la brièveté du débat budgétaire sur l'environnement !

Le groupe socialiste, auquel je suis apparentée, dispose en tout et pour tout de dix minutes. L'ensemble des groupes doit disposer, je crois, de trente minutes. Comme si l'importance d'une discussion était fonction de l'épaisseur des crédits d'un budget. Il y a là un signe qui ne trompe guère sur le mépris dans lequel sont tenues les politiques de l'environnement dans notre machinerie gouvernementale et législative.

Hier, un accident à Nantes a fait évacuer 25 000 personnes. Jamais nous n'avions vu cela en France depuis la dernière guerre. C'est un problème d'environnement... Et aujourd'hui,

à l'Assemblée, nous considérons ces problèmes comme mineurs. J'espère que l'opinion publique appréciera le contraste.

Allons donc très vite à l'essentiel.

Nous aurons l'occasion, à propos d'amendements déposés par le groupe socialiste, de discuter de l'insuffisance des crédits concernant les parcs et les réserves naturelles. Le groupe d'études de l'Assemblée que j'ai l'honneur de présider comprend soixante parlementaires de toutes tendances. Il veut insister sur les crédits supplémentaires que devraient recevoir les réserves naturelles, si peu gérées malgré le dévouement de nombreuses associations. Il s'étonne aussi de voir figurer au chapitre des économies la suppression de cinq postes dans les parcs nationaux. Nous y reviendrons donc dans le débat.

Autre signe de la faiblesse de ce budget pour le moyen et le long terme : l'insuffisance des crédits affectés à la mise en place des plans d'exposition aux risques. M. Carignon déclarait il y a quelques jours, devant cette assemblée, que pour couvrir les zones les plus dangereuses, il serait nécessaire de consacrer à ces plans 30 millions de francs chacune des cinq années à venir : je vois au projet de budget pour 1988 11 millions de francs seulement.

Mais, faute de temps, je voudrais insister sur deux points essentiels : une certaine légèreté dans l'abandon de politiques patientes et payantes à long terme ; le manque de ténacité dans la constitution nécessaire de pouvoirs pour le ministère de l'environnement.

Chacun sait que les politiques de l'environnement se constituent patiemment, qu'il faut essayer d'apercevoir pour le long terme les conséquences des productions, des pollutions, des transformations que l'activité humaine fait subir à la nature. Cela suppose un effort de recherche. L'an dernier, monsieur le ministre, vos crédits en matière de recherche avaient été réduits de 30 p. 100. Ils se voient cette année en partie reconstruits, mais l'abondance de mesures nouvelles en paiement sur la seule année 1988 laisse présager qu'il risque de s'agir d'un simple feu de paille. Je ne vous soupçonne pas de préférer l'effet médiatique à la réalité, mais la nature des recherches sur l'environnement fait que l'Etat doit forcément s'y impliquer.

J'ai demandé à M. Madelin, lors de son audition par la commission de la production et des échanges, ce qu'il comptait faire pour offrir à un organisme comme l'Institut national de la recherche chimique appliquée des possibilités d'intervenir tout spécialement dans le secteur de recherche de l'environnement. J'ai entendu, et je le regrette, une réponse de théologien. Il est des ministres du gouvernement auquel vous appartenez qui ont à l'égard du libéralisme une révérence religieuse. Mais un organisme comme l'IRCHA ne peut négocier auprès des industriels des contrats de recherche qui obligeraient ensuite ces mêmes industriels à engager des dépenses qu'ils ne feraient, pour la plupart d'entre eux, que contraints par les pouvoirs publics. Ne demandez pas aux industriels de financer des recherches qui leur coûteraient ensuite des dépenses supplémentaires ! Je n'aurais jamais songé à demander à Peugeot de financer l'étude du professeur André Roussel qui a montré l'effet cancérigène des particules rejetées par les diesels. Vous savez que nous manquons en France d'études sur l'écotoxicologie que l'IRCHA peut entreprendre : seule une commande d'Etat, par votre ministère, peut financer cette recherche.

Quant à l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, est-il bien sérieux de réduire son activité et ses crédits au moment où, en Allemagne en particulier, de fortes subventions sont allouées à la recherche sur les technologies propres et sur les innovations aboutissant à des produits moins nuisants ? Chacun pense à 1992. Il serait grave que nous soyons distancés sur ce terrain, alors que le ministère de l'environnement et l'A.N.R.E.D. avaient réalisé des avancées reconnues dans le monde.

Et cela m'amène à ma seconde remarque. Le ministère de l'environnement doit se donner les moyens, l'autorité, les pouvoirs de son intervention.

Je sais, monsieur le ministre, ce que les ministres de l'environnement successifs ont répondu à ceux qui critiquaient la faiblesse de leur budget : les dépenses de l'environnement, en France, avons-nous dit les uns après les autres, sont assurées par bien d'autres sources que le ministère lui-même. J'avais

coutume, pour ce qui me concerne, de citer les agences de bassin, d'une part, les collectivités locales, d'autre part. Tout cela est vrai. Et nous ne pouvons que nous réjouir de cette multiplication des agents au sens large et des moyens de l'environnement.

Mais il est un domaine où le rôle de l'Etat est irremplaçable. Nous serons d'accord, je crois, au-delà des divergences politiques, pour dire que c'est peut-être son seul et véritable rôle : être un pouvoir doté de l'autorité suffisante pour imposer le respect de l'intérêt collectif face aux contradictions des intérêts privés. Or, qu'en est-il de ce pouvoir ?

La structure gouvernementale a fait de vous un ministre délégué placé auprès de M. Méhaugier. Il ne serait certes pas convenable d'attacher une importance exagérée à l'aspect protocolaire de cette option. Sur le fond, je crains qu'elle n'entraîne une dérive dangereuse en faisant du ministre de l'environnement le responsable de la communication sur l'environnement, plus que le « patron » des services de l'Etat.

Les personnels des délégations régionales à l'architecture et à l'environnement dépendent dorénavant de l'administration centrale de l'équipement, les inspecteurs des installations classées de l'administration centrale de l'industrie : au-delà du court terme, ce schéma ne peut qu'entraîner des effets très pervers. Les fonctionnaires ont besoin qu'un membre du gouvernement se sente responsable de piloter leur travail. Vous ne pourrez le faire si l'autorité sur les fonctionnaires de terrain se situe dans les administrations parisiennes, qui n'ont aucune raison de se sentir responsables des problèmes dont vous avez la charge.

Je prendrai deux exemples.

Cette semaine, j'ai entendu les inquiétudes du président André Holleaux, qui anime une structure de liaison entre députés et sénateurs de la majorité et de l'opposition motivés par les problèmes de l'environnement : il mettait en garde contre les projets en préparation pour modifier la réglementation des installations classées. Le but affiché est de donner la priorité à la prévention des risques mais, en fait, il est bien clair que cette réforme vous est demandée par les services de M. Madelin qui souhaitent réduire le volume d'activité des inspecteurs des installations classées.

**M. le président.** Veuillez conclure, madame Bouchardeau.

**Mme Huguette Bouchardeau.** De même, l'articulation des responsabilités et du discours en ce qui concerne la mesure de la radioactivité dans l'environnement montre bien que l'organisation retenue est de moins en moins adaptée. Le ministre de l'agriculture et vous-même déclarez au moment de Tchernobyl que le nuage a évité la France, simplement parce que personne ne vous a communiqué les résultats des mesures ! On ne peut être celui qui s'exprime si on ne dispose pas de l'autorité.

Certes, vous avez indiqué, et je m'en suis réjoui, que les problèmes de risques seraient de vos priorités. Mais qu'a fait et dit le ministre chargé des risques naturels après la tempête qui vient de dévaster la Bretagne ? Vous avez été très présent sur l'incendie du dépôt de Bâle de la société Sandoz ; le meilleur message devait-il être cependant : « la Suisse paiera », pour rabattre ensuite des quatre cinquièmes les 250 millions dont vous aviez parlé ? Là encore, je redoute que les besoins de la communication sur chaque péripétie ne conduisent à masquer les problèmes de fond, les nécessités de la prévention en particulier.

Fallait-il réellement, dans l'affaire des transformateurs au pyralène, laisser croire que la bonne stratégie était de les remplacer dans un délai de deux ans et transformer l'affaire de Villeurbanne en une espèce de démonstration ?

**M. le président.** Il faut conclure maintenant !

**Mme Huguette Bouchardeau.** Je conclus, monsieur le président.

Nous devons aider le pays à apprendre à gérer de manière moderne les problèmes de risques : méfions-nous du désapprentissage qui résulterait de l'alternance rapide de périodes de silence et de séquences hypermédiatisées !

Monsieur le ministre, je n'ai aucune critique à formuler à l'égard de votre personne, vous le savez bien. Mais je ne peux que crier gare ! devant des orientations d'ensemble qui mettent en péril les amorces de politique sérieuse que nous

avons eu tant de mal à mettre sur pied, et quand je dis nous, je pense à toutes les équipes qui se sont succédé depuis vingt ans.

Monsieur le ministre, je souhaite, pour ce pays et pour mes concitoyens, une politique de l'environnement qui ait le pouvoir, l'autorité et les moyens de ses images et de ses discours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Albert Peyron.

**M. Albert Peyron.** Monsieur le ministre, je vous avais, l'an dernier, lancé un appel en faveur de la forêt méditerranéenne qu'avaient ravagée des incendies dévastateurs. Si le Gouvernement auquel vous appartenez a consenti, je le reconnais, un réel effort en matière de lutte contre les incendies, on ne peut en dire autant en ce qui concerne la prévention qui subit, elle aussi, les pesanteurs administratives.

C'est ainsi que le préfet des Alpes-Maritimes a reconnu que des petits délinquants n'avaient pu être employés au débroussaillage faute d'un arrangement avec l'administration pénitentiaire. Quant aux mesures de répression des pyromanes, elles se révèlent loin d'être dissuasives.

Mais je souhaiterais, cette année, lancer un appel en faveur du littoral méditerranéen, menacé par des projets insensés qui, dans les Alpes-Maritimes notamment, sont en train de détruire le peu d'espaces verts encore existants.

C'est ainsi qu'à Cap-d'Ail, site prestigieux de la Riviera, la façade maritime d'une colline est l'objet d'importantes excavations en vue de réaliser l'implantation de foyers Sonacotra. Il est à noter que ces travaux vont entraîner également la disparition d'un chemin classé de l'époque romaine.

Il est permis, en outre, de s'interroger sur de telles réalisations car, si j'en crois les déclarations officielles qui proclament régulièrement l'arrêt du phénomène migratoire depuis 1975, comment peut-on être obligé, douze ans après, de construire de nouveaux foyers pour immigrés, avec vue sur mer cette fois ? Il y a là une relation de cause à effet qui, je l'avoue, m'échappe totalement.

Toujours est-il que ce projet, traduit devant le tribunal administratif par des associations de défense des sites, est âprement défendu par le commissaire du Gouvernement, lequel vient ainsi au secours du maire communiste de cette commune qui ne devra plus compter que sur le vote des immigrés pour se faire réélire. *(Protestations sur divers bancs.)*

**Mme Muguette Jacquaint.** Raciste !

**M. Gérard Kuster.** Ça vole bas !

**Mme Paulette Nevoux.** Ça vous empêche de dormir !

**M. Georges Le Balli.** C'est vous qui polluez !

**Mme Huguette Bouchardeau.** Névrose obsessionnelle !

**M. Albert Peyron.** Oh ! Je sais bien où vont vos préférences ! Moi, je protège l'environnement.

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Peyron !

**M. Albert Peyron.** En ce qui concerne le domaine maritime proprement dit, la situation n'est guère plus brillante. Un exemple significatif : la création d'un nouveau port à Golf-Juan-Vallauris. Le département des Alpes-Maritimes, avec 29 ports de plaisance sur 120 kilomètres de côtes, détient déjà le record de densité des places de bateaux offertes sur le littoral français. Cette réalisation nouvelle a reçu les avis négatifs et même alarmants de spécialistes océanographiques tels que le professeur Boudouresque, du laboratoire de biologie végétale marine, le professeur Pelt, président de l'Institut européen d'écologie, le ministre Alain Bombard ou le commandant Cousteau, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

En effet, leurs rapports font état de la destruction de plus de quarante hectares d'herbiers de posidonies, flore essentielle à l'équilibre biologique de la mer et, de plus, espèce végétale protégée figurant sur la liste établie par l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982.

De plus, la déviation, due à ce port, d'un courant figure, donnera naissance à des poches de pollution importantes sur certains points du littoral, conséquence d'autant plus grave que la dépollution par traitement des eaux usées est quasiment nulle dans cette région.

Toutes ces raisons ont d'ailleurs fait, monsieur le ministre, que vous aviez émis, le 16 juin 1986, un avis défavorable à ce projet. C'est donc en complète illégalité, au regard des lois relatives à la protection de la nature de 1976 ou de la loi « littoral » du 3 janvier 1986, qu'un accord de la commission départementale des sites a été donné le 24 mars 1987 et que les travaux ont commencé. On peut s'interroger sur les motifs qui ont permis de telles dérogations. La Côte d'Azur semble être non pas le site le mieux protégé, mais le site de combi-raisons politico-financières de haut vol.

Si une extension des places de bateaux se révélait indispensable, une solution pouvait être apportée sous forme de garages à bateaux stockés à terre, que l'on appelle encore ports secs. On respecterait ainsi la flore et la faune, en un mot le peu de vie qui reste encore dans une Méditerranée à l'agonie.

En outre, les crédits prévus au titre du conservatoire du littoral, inférieurs de 33 p. 100 à ce qu'ils étaient en 1982, ne vous permettront guère d'actions de préservation des sites maritimes. Ces sites sont déjà gravement atteints par la pollution d'origine domestique car, comme l'a parfaitement souligné Thierry Chambolle, directeur de l'eau et de la prévention des pollutions et des risques, la France fait figure de pays sous-développé, comparée aux Etats-Unis et à l'Allemagne, avec les deux tiers de ses eaux usées rejetés directement dans la nature alors que, dans ce dernier pays, par exemple, la dépollution porte sur les deux tiers des eaux usées.

En cette année européenne de l'environnement, un ministre de l'environnement ne peut occulter de si graves problèmes et, surtout, de si troubles manœuvres, qui portent non seulement sur la qualité de la vie mais sur la vie elle-même.

Monsieur le ministre, vous vous devez d'être le gendarme face à la défiguration de certaines régions de France, mais également l'aiguillon au sein du Gouvernement pour l'obliger à prendre conscience que les chiffres et les statistiques seuls ne font pas le bonheur des Français.

La coordination interministérielle prévue par le décret du 2 février 1971 ressemble de plus en plus à un vœu pieux.

A l'heure où tous les ministres réclament davantage de crédits, je suis persuadé qu'il faut vous orienter vers davantage de pouvoirs. Cette discussion qui arrive un vendredi soir et doit durer si peu de temps le démontre de façon évidente.

Cette orientation indispensable ne semblant pas encore prévue, nous nous abstenons de cautionner un budget qui ne pourra jamais régler les problèmes au fond. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

**M. le président.** La parole est à M. Roland Nungesser.

**M. Roland Nungesser.** Monsieur le ministre, cette année comme les autres, les fervents défenseurs de l'environnement se plaindront de la faiblesse du budget consacré à votre ministère.

La mise à votre disposition d'une masse de crédits plus importante permettrait évidemment d'engager plus d'opérations de prévention, de protection, de réhabilitation, de promotion de l'environnement. Mais, à mes yeux, ce qui importe plus est le rôle qui vous est dévolu sur le plan de la sensibilisation de l'opinion et surtout des administrations, sur le plan de l'impulsion à donner à toutes les collectivités et à tous les organismes responsables dans la recherche d'une qualité de vie et, plus concrètement, sur le plan de la coordination interministérielle.

A ce point de vue, il semble que nous devions nous en remettre à votre volonté, à votre ténacité pour espérer que les autres ministères soient plus conscients, chacun en ce qui le concerne, de la nécessité et de l'urgence qu'il y a à protéger la nature qui subit encore trop d'atteintes.

Compte tenu de ces observations liminaires, vous ne serez pas surpris que j'évoque, en priorité, un de ces domaines d'intervention dont l'efficacité ne se mesure pas en chiffres de crédits. Il s'agit des études d'impact dont le rôle est essentiel. Sans doute l'introduction, à l'initiative de l'Assemblée, de celles-ci dans la loi sur la protection de la nature ne fut pas facile ; sans doute les décrets d'application tardèrent-ils à être publiés. Mais aujourd'hui nous pouvons constater avec satisfaction que la pratique des études d'impact est enfin admise par toutes les administrations.

Ne serait-ce que parce qu'elles obligent tous les acteurs de la vie publique à prendre systématiquement en considération les conséquences environnementales de chaque projet d'équipement, elles constituent une des étapes les plus marquantes dans l'histoire de l'écologie. Aujourd'hui, nous constatons même l'évolution des tribunaux vers une plus grande sévérité les amenant à sanctionner plus durement l'insuffisance de l'étude d'impact.

Il est aussi réconfortant de constater que le modèle législatif français a inspiré la C.E.E., puisque, après dix ans de discussion, la Communauté a adopté, le 25 juin 1985, la directive concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Ainsi, l'an prochain, les pays membres devront élaborer une législation sur les études d'impact, se référant pour l'essentiel à la législation française.

Merci par conséquent, monsieur le ministre, de veiller à l'application rigoureuse des textes imposant ces études d'impact à tous qui doivent permettre la réalisation de grands projets nécessaires à l'équipement moderne, tout en respectant les sites dont la nature nous a dotés.

En ce qui concerne les chapitres budgétaires, les rapporteurs les ayant analysés en détail, je voudrais n'intervenir que sur certains domaines d'action vous incombant. Il convient d'abord de noter que si l'effort de l'Etat est soutenu pour les interventions tendant à lutter contre la pollution de l'eau, de toutes les eaux, qu'il s'agisse des nappes phréatiques ou de l'océan, en revanche il semble se relâcher quelque peu en ce qui concerne la pollution de l'air.

Faut-il, une fois de plus, demander des moyens accrus pour faire face aux risques majeurs dont les événements nous rappellent quotidiennement les menaces ? Hier, c'était l'ouragan qui déferlait sur la Bretagne, aujourd'hui, c'est l'incendie d'un dépôt de produits toxiques qui alerte la banlieue de Nantes. Le rôle de la délégation aux risques majeurs est essentiel, sous votre autorité, pour coordonner les interventions nécessaires, mais surtout pour impulser une politique d'ensemble de prévention.

Je voudrais maintenant évoquer rapidement la situation des parcs naturels et des réserves.

Pendant l'année en cours, vous avez donné une très forte impulsion aux programmes de modernisation de ces parcs et de ces réserves et, dans le budget pour 1988, vous avez inscrit les crédits de paiement correspondants. Toutefois, je voudrais savoir ce qui est prévu pour le nouveau parc qui doit être créé dans les Hautes-Vosges et pour les six autres qui sont à l'étude.

Il convient, en effet, de maintenir et de renforcer l'aide de l'Etat envers ces espaces protégés qui permettent à l'homme de mieux connaître la nature en profitant également des aménagements touristiques de leurs zones périphériques qui constituent l'originalité de ces parcs.

Quant aux réserves naturelles, dans lesquelles les espèces animales et végétales sont protégées par la loi du 10 juillet 1976, elles sont de mieux en mieux équipées et elles favorisent aussi une meilleure rencontre entre l'homme et son environnement.

Ces espaces couvrent maintenant plus de 100 000 hectares sur vingt régions et cinquante et un départements. Mais ils devraient être complétés, cette année, par la création de huit nouvelles réserves. Aussi serait-il souhaitable que soient trouvés les moyens de mieux porter à la connaissance du public, notamment par le biais de moyens audiovisuels, la place et le rôle que jouent ces réserves naturelles.

Dans les espaces à protéger, les sites du littoral français doivent être considérés comme prioritaires. Le conservatoire a déjà accompli une œuvre considérable, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut, sans doute, procéder à de nouvelles acquisitions foncières, mais aussi et surtout compléter celles qui ont été déjà réalisées. Il ne sert à rien d'acheter une partie d'un site privilégié si l'on abandonne tout le reste à l'urbanisation. Or tel est le cas pour une partie du littoral méditerranéen sur laquelle, à juste titre, le conservatoire est intervenu prioritairement jadis.

Il a acheté, en effet, dans le Var une partie de ce magnifique cap Camarat, mais a négligé l'autre, sur laquelle, selon certaines rumeurs, des projets de constructions groupées risqueraient d'être autorisées. Ainsi, paradoxalement, d'un côté, subsisterait le site et, de l'autre, il serait complètement défi-

guré par une série de villages qui s'ajouteraient à celui dont la construction, il y a une vingtaine d'années, a déclenché un véritable scandale.

Monsieur le ministre, le bruit, vous le savez, constitue une source de nuisances dont il est irritant de constater qu'elle ne suscite pas un intérêt soutenu de la part des pouvoirs publics, alors que ces nuisances portent des atteintes graves à la santé et à l'équilibre de beaucoup d'habitants, notamment dans les villes.

Cette relative indifférence est d'autant moins compréhensible que la lutte contre ces nuisances n'exige pas l'ouverture de crédits importants. A de nombreuses reprises, par exemple, j'ai réclamé une action systématique de prévention et de sanction contre les utilisateurs de cyclomoteurs aménagés spécialement pour faire du bruit. Ce type de nuisance intervenant notamment pendant le sommeil peut provoquer des troubles, qui, par leur caractère répétitif, peuvent devenir graves. Malgré l'obligation de pots d'échappement indémontrables sur les véhicules à deux roues neufs, les manipulations continuent, et il suffit d'un tel engin pour réveiller des centaines d'habitants lors de son passage pendant la nuit à travers une ville.

L'an dernier, vous m'aviez répondu, monsieur le ministre, que le Comité national du bruit vous soumettrait des propositions. Nous aimerions savoir à quelles mesures concrètes elles ont mené.

N'est-il pas prévu de sanctionner systématiquement les infractions à la réglementation s'agissant, en particulier, des véhicules dont les pots d'échappement ont été trafiqués ?

Ne peut-on doter les services de police et de gendarmerie d'appareils de mesure des décibels, permettant de relever les infractions, comme les radars le font pour les excès de vitesse ? Le coût de tels appareils n'est pas de nature à justifier leur nombre insuffisant, et il suffirait que vous interveniez fermement auprès de vos collègues de l'intérieur et de la défense pour que leurs services soient invités à engager des actions systématiques de répression de ces infractions.

Nous espérons que ces préoccupations auront leur place dans la communication sur le bruit que, d'après certaines informations, vous devez faire dans quelques jours au Conseil des ministres.

Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, si pour terminer, j'évoque les problèmes de la protection animale.

Néanmoins, mes questions sont relativement peu nombreuses, puisque beaucoup de celles que je voudrais poser entrent dans la compétence du ministère de l'agriculture, telles celles qui sont relatives aux expérimentations animales. Mais puisque la chasse relève de votre ministère, je vous rappelle en tant que président de l'intergroupe parlementaire de la protection animale, que nous avons déposé une proposition de loi, ayant pour but de compléter les dispositions de la « Charte de l'animal », que j'avais fait insérer dans la loi de 1976, par de nouvelles mesures étendant les protections prévues par celle-ci pour les animaux domestiques ou apprivoisés, aux animaux dits sauvages, c'est-à-dire ceux qui vivent en état de liberté.

Nous avons posé comme principe dans cette loi fondamentale que tout animal est un « être sensible » et non plus un « objet », comme le considère le droit français. Dans ces conditions, il convient de reconnaître que les animaux en liberté doivent être protégés de la même façon contre les actes de cruauté, même lorsqu'ils sont considérés comme gibier.

C'est dans le même esprit qu'il convient d'interdire la chasse à l'arc, qui semble se développer ou les combats de chiens organisés maintenant en Polynésie.

C'est dans cet esprit aussi qu'il convient de veiller à ce que les corridas - même celles qui sont dites portugaises - ne soient pas autorisées, au-delà des limites fixées par la loi, c'est-à-dire ailleurs que dans les régions où la tradition tauro-machique est ancienne.

On ne peut nier non plus que certaines modalités de la chasse à courre heurtent à notre époque la sensibilité - et non la sensiblerie - d'une grande partie de la population.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'espère que le Gouvernement acceptera que cette proposition, soutenue par plusieurs dizaines de députés, fasse l'objet d'une discussion devant le Parlement au cours de la présente session.

Beaucoup d'autres sujets pourraient être développés à l'occasion de la discussion de votre budget. Faute de temps, il n'est pas possible de les évoquer tous, mais nous savons que votre vigilance et votre efficacité vous permettront de faire face aux graves problèmes de la protection de la nature et de l'amélioration de l'environnement. C'est pourquoi, vous faisant confiance, nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

**M. Ladislas Poniatowski.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'incendie du dépôt d'engrais du port de Nantes vient nous rappeler à nouveau l'importance des risques technologiques et les menaces qu'ils font peser sur la sécurité des populations.

A ce propos, je souhaiterais simplement, monsieur le ministre, que vous puissiez nous apporter des éclaircissements sur trois points précis.

D'abord au sujet du transport de matières dangereuses. A l'occasion de la discussion de la loi sur les risques majeurs, en juillet dernier, pour justifier l'absence de dispositions législatives concernant le transport de matières dangereuses, vous avez indiqué, d'une part, qu'à votre sens la question était d'ordre réglementaire et, d'autre part, qu'une mission, dirigée par M. Marius Belmain, avait été nommée au ministère des transports pour proposer une refonte et une simplification des règles applicables.

Une telle simplification est indispensable compte tenu de l'hypertrophie réglementaire dont souffre le contrôle du transport des matières dangereuses.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer quel est l'état d'avancement des travaux de la mission Belmain et quelles mesures sont envisagées en ce domaine ?

Par ailleurs, en ce qui concerne plus précisément le transport de matières dangereuses maritimes, chacun a encore en mémoire la collision survenue en juillet dernier entre deux pétroliers naviguant en baie de Seine, l'explosion et la mort de six personnes qui en sont résultées. Cet accident me tenait à cœur puisqu'il était intervenu à trois kilomètres en amont de la commune de Quillebeuf-sur-Seine dont je suis maire et il m'avait beaucoup préoccupé car cette commune est située en face d'un des plus importants complexes pétrochimiques de France, la zone industrielle de Port-Jérôme, et je n'ose pas imaginer ce qui se serait passé si la collision était intervenue quinze minutes plus tard.

Il est absolument indispensable de renforcer les règles de sécurité afin d'éviter que de telles « bombes flottantes » puissent encore circuler sur nos voies d'eau.

Il convient donc de proposer d'urgence une révision de la convention « Solas », qui fixe les règles applicables en la matière, afin d'abaisser les seuils de capacité à partir desquels les installations de dégazage sont obligatoires sur les navires. M. le secrétaire d'Etat à la mer avait bien voulu donner à l'époque - vous nous en avez informés ici-même - des assurances en ce sens. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser quel est l'état d'avancement de cette question ?

Enfin, l'incendie du dépôt de Nantes vient braquer les feux de l'actualité sur les risques chimiques qui apparaissent plus difficilement contrôlables que le risque nucléaire et dont les conséquences peuvent être aussi importantes pour la sécurité des populations.

Ce n'étaient ni Tchernobyl ni Seveso, ni Bhopal, mais simplement un banal entrepôt d'engrais, même pas classé. Le pire a été évité pour deux raisons.

La première, c'est le vent qui a rapidement poussé vers l'ouest, c'est-à-dire vers la mer, et dilué le nuage de gaz produit par le nitrate d'ammonium. Heureusement, car si ce nuage ne dégage aucune poussière dangereuse, si seule son inhalation est toxique, c'est par contre un produit hautement inflammable qui est utilisé dans la fabrication de certains explosifs.

Le pire a aussi été évité grâce à l'action des secouristes. Les dispositions du projet de loi que M. Pasqua et vous-même avez fait adopter par le Parlement en juillet dernier ont pleinement joué, tant pour le déclenchement du plan Orsec que pour l'organisation des secours et pour la manière dont l'information, les médias, notamment la radio et la télévision, se sont associés à la mobilisation générale. A aucun

moment, la population - même les 30 000 habitants qui ont été évacués et auxquels vous faisiez allusion, madame Bonchardeau - n'a été gagnée par la panique.

Mais cet accident, monsieur le ministre, nous interpelle sur la situation des sites à haut risque.

A ce propos, pourriez-vous nous préciser où en est l'application des dispositions relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels dangereux existants, prévues par la loi sur les risques majeurs, notamment la prise en compte des risques technologiques par les documents d'urbanisme dans le cadre de ce que l'on appelle les P.I.G., les projets d'intérêt général ?

Par ailleurs, le problème du risque chimique conduit à se poser la question du contrôle des installations classées. A cet égard pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, où en est la réalisation des P.P.I., les plans particuliers d'intervention ?

Enfin, si le contrôle des installations classées est déjà difficile, compte tenu en particulier de la faiblesse des effectifs de l'inspection, auquel l'un des rapporteurs a fait allusion, quel contrôle existe-t-il pour les installations dangereuses qui ne sont même pas classées ?

Le dépôt d'engrais du port de Nantes n'était pas une installation classée et il n'existe aucun contrôle dans ce cas.

Ne faut-il pas envisager un renforcement et une extension de la nomenclature des installations classées issues de la loi de 1976, qui puissent prendre notamment en compte les installations du type de celle de Nantes ? J'aimerais, monsieur le ministre, avoir votre sentiment sur ce point.

En conclusion, je tiens à vous faire savoir, monsieur le ministre, que le groupe U.D.F. soutient votre budget et le votera. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

**M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les choix budgétaires, vous le savez, n'ont de sens que s'ils reflètent une volonté politique.

Je suis satisfait de vous présenter un projet de budget qui, en cette période de rigueur, toujours difficile, se distingue des autres puisque les moyens de paiement croissent de près de 11 p. 100. Les ministères de l'environnement successifs ont rarement bénéficié d'une telle hausse et l'ont toujours regretté. Même si ce budget est et sera toujours insuffisant, il se place pour 1988 dans la catégorie des budgets en hausse et parmi les premiers de ceux-ci en pourcentage.

Bien entendu, les moyens budgétaires ne sont qu'un des éléments d'action mais j'estime qu'il est significatif et symbolique qu'en cette période le Gouvernement ait tenu à inverser la tendance pluriannuelle de stagnation, donc d'érosion du budget de l'environnement. Je répète que sa part dans le budget de l'Etat reste faible et qu'il faudrait faire encore beaucoup, mais ce renversement de tendance me paraît fondamental et ouvre la voie à la pérennité de l'approche qui est la nôtre.

La création du ministère, il y a bientôt vingt ans, a su créer un choc institutionnel et donner ses lettres de noblesse à la protection de l'environnement. Un effort patient, un effort progressif a produit des résultats évidents dans le domaine de la protection de l'espace, des espèces, des milieux. Il faut continuer et il faut éviter le confort de la routine.

Outre ces résultats concrets, la politique qui a été menée depuis vingt ans a induit un changement lent mais très profond dans la conscience collective. Nos concitoyens se sont peu à peu pénétrés de l'idée que les éléments naturels tels que l'air, l'eau, les espèces animales et végétales étaient des biens précieux et surtout qu'ils n'étaient pas indéfiniment renouvelables. Ils ont compris qu'à l'instar des autres richesses, ils devaient être préservés, gérés, améliorés.

L'information devient donc un axe prioritaire, elle donne des résultats remarquables, devient un élément de gestion. Le développement de cette nouvelle sensibilité est essentiel. Aucune politique de l'environnement ne pourrait être conduite avec quelque moyen réglementaire ou financier que ce soit s'il n'existait cette adhésion sociale réfléchie,

informée, responsable. Et c'est la raison pour laquelle je m'attache à développer une politique de l'information faite de transparence et qui est d'ailleurs sans cesse réclamée sur tous les bancs.

Je considère que mon rôle est à la fois d'adapter mon action pour répondre à l'attente de nos concitoyens et aussi d'être parfois un peu en avance pour percevoir des phénomènes nouveaux que la collectivité aura à traiter dans le futur. Je pense en particulier aux grands problèmes de la pollution atmosphérique à l'échelle de la planète qui ont d'ailleurs été abordés par les rapporteurs.

C'est dire l'importance que j'attache à la communication, à l'information. L'action du ministère de l'environnement restera toujours, dans une large mesure, une action d'éveil. Vingt ans après, l'environnement est toujours une idée neuve en France. Elle est, paradoxalement, je le souhaite, destinée à le rester. Je n'ai pas de jugement à porter sur l'organisation du travail parlementaire, madame Bouchardeau, mais je regrette que votre groupe ait décidé de ne consacrer que cinq minutes de son temps de parole au budget de l'environnement. En effet, c'est à lui qu'appartient cette décision...

**Mme Huguette Bouchardeau.** Au bureau !

**M. le ministre chargé de l'environnement.** ... et ce n'est donc pas au Gouvernement qu'il faut en faire reproche.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés ont pour source des pratiques ou des comportements parfaitement admis pendant des décennies et dont la nuisance n'est apparue qu'au bout d'une très longue période.

La transparence, c'est ce que nous avons tenté d'atteindre, cette transparence que le rapporteur pour avis, M. Le Bail, réclame à juste titre.

Nous devons prendre en compte des risques futurs qui résulteront de comportements aujourd'hui considérés comme normaux, mais qui sont nuisibles à long terme. En effet, à peine un problème important et ancien est-il en passe d'être résolu - mais les problèmes ne sont jamais tout à fait résolus - qu'un autre menace, résultant du progrès technologique dont les effets sur l'environnement peuvent ne pas avoir été devinés à temps.

Réparer les dommages provoqués par d'anciennes technologies, essayer avant même parfois qu'elles soient complètement opérationnelles de prévoir les effets de technologies nouvelles, constitue un défi passionnant et sans cesse renouvelé.

Cette mission est rendue plus ardue par la dimension internationale des problèmes d'environnement. J'ai déjà dit à deux reprises, à l'occasion de l'affaire Sandoz et lors de la réunion de l'O.C.D.E. au printemps, où la France, par ma voix, a proposé une recherche standardisant l'information, la collecte de données et leur diffusion entre Etats pour une gestion efficace de la sécurité, qu'aucune politique dans ce domaine ne pouvait être assurée si elle n'était pas confortée au-delà des frontières. Et je regrette, madame Bouchardeau, que vous n'ayez retenu que le fait que la Suisse paiera, à propos de Sandoz. D'abord, le fait que la Suisse paiera n'est déjà pas si mal, puisque dix ans après la catastrophe de l'Amoco Cadiz, monsieur Roux, nous n'avons encore rien réglé. Le procès viendra en première instance le 1<sup>er</sup> décembre prochain, et pas un centime n'a encore été versé après cet accident. Or, onze mois après l'accident Sandoz, sur le rapport de M. Brice Lalonde qui avait analysé toutes les possibilités avec les associations concernées d'Alsace et d'autres régions de France, énuméré tout ce qui pouvait arriver, avec l'accord des rapporteurs, des experts et des associations, nous avons pu faire réparer l'accident du Rhin par le pollueur, comme c'est naturel, et au-delà en tirer les conséquences. Devant l'O.C.D.E., madame Bouchardeau, puisque la Suisse ne fait pas partie de la Communauté économique européenne, j'ai fait admettre à l'unanimité que soit mis en place un système d'information et d'alerte de tous les pays industrialisés. Nous travaillons sur ce système, et nous devrions aboutir au mois de janvier prochain.

Il me paraît donc sévère de résumer d'un mot ou d'un titre de journal télévisé une action qui a demandé beaucoup d'énergie de la part des services du ministre et de ses collaborateurs. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Nous recevons bien sûr des pollutions atmosphériques d'origine fort lointaine. Nous en envoyons nous-mêmes parfois fort loin. De nombreuses espèces d'oiseaux sont migrantes ; les mammifères sauvages ne connaissent pas les frontières. C'est donc sans cesse que nous devons avoir à l'esprit que des phénomènes se produisant dans des régions très éloignées du globe auront tôt ou tard une influence sur notre pays. C'est donc sans cesse qu'il faut poser ces problèmes à l'échelle internationale.

Comme je vous l'avais dit l'an passé, ma politique repose sur trois axes fondamentaux : l'air, l'eau et la prévention des risques.

Monsieur Roux, aucun libéralisme particulier ne marque ces actions qui sont concrètes, aussi efficaces que possible, guidées par le pragmatisme et nullement par l'idéologie. S'il y a des théologiens du libéralisme, je n'en suis pas. Mais, madame Bouchardeau, il y a aussi des théologiens du socialisme qui, comme M. Fabius, ont débudgétisé l'I.R.C.H.A. Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'écotoxicité et je souhaite que, dans ce domaine, si le Parlement me le permet, mon ministère aide au maintien de cette partie du laboratoire utile à la lutte contre la pollution.

Il n'y a donc là rien qui ressemble de près ou de loin à de la théologie, et je crois que nous essayons les uns et les autres d'être efficaces.

Dans le domaine de l'air, il est certain que la pollution atmosphérique est un fléau. L'incident de Nantes, monsieur Poniatowski, le démontre une nouvelle fois, et je vous remercie d'avoir souligné la rapidité de l'organisation des secours et le fait que la transparence a été totale, conformément à l'esprit de la loi votée par le Parlement sans opposition au mois de juillet dernier.

Bien sûr, cette pollution atmosphérique est dangereuse pour l'homme. Elle détruit nos forêts ; elle est responsable de la corrosion, de la destruction des matériaux. La tâche du ministère de l'environnement est d'agir sur la cause de cette pollution : les rejets dans l'atmosphère de polluants provenant des activités humaines.

Dans ce domaine, le progrès technologique a permis à notre pays de faire des avancées considérables. Depuis 1980, les rejets d'oxyde de soufre provenant essentiellement des grandes installations industrielles ont diminué de moitié, M. Le Bail l'a souligné, grâce en particulier au programme nucléaire. Il n'y a donc pas, monsieur Roux, de refus d'intervention pour la diminution de la pollution atmosphérique. Face à cette situation plutôt favorable, je me suis efforcé de ne pas remettre en cause les acquis du passé, mais au contraire de les améliorer. La France s'est engagée à réduire de 50 p. 100 les émissions d'oxyde de soufre d'ici à la fin 1990 et de 30 p. 100 celles d'hydrocarbures d'ici à l'an 2000. J'espère que nous parviendrons à conclure l'accord européen, que vous avez, à juste titre, réclamé, monsieur le rapporteur.

Le combat que j'ai mené s'est poursuivi de deux manières. D'abord, en menant une politique volontariste de réduction des rejets acides et de développement des techniques d'épuration et des techniques propres. L'arrêté de 1986 impose l'épuration des nouvelles installations d'incinération d'ordures ménagères, dont les rejets acides sont importants. C'est une des missions de l'Agence pour la qualité de l'air, placée sous la tutelle de mon ministère, de mieux faire connaître au monde industriel les nouvelles possibilités de réduction des pollutions, et j'ai fait en sorte que les moyens de cette agence soient intégralement préservés en 1988.

Ensuite, au sein de la Communauté économique européenne, puisque nous sommes en bonne position, je m'efforce de donner à la France un rôle moteur dans des négociations qui visent à aboutir à ce projet de directive imposant une réduction des polluants émis par les voitures et les poids lourds. Ces règles seront applicables dès avril 1988 aux nouveaux modèles. Cela résulte d'ailleurs de l'accord de Luxembourg de 1985, signé, si je ne me trompe, par Mme Bouchardeau, dont il restait à mettre en application les modalités, ce qui n'était pas facile. Cela n'avait pas été fait, car nous ne disposions pas de l'Acte unique européen qui nous permet de bénéficier de la règle de la majorité et donc d'imposer cette révolution tranquille qui fait qu'en 1992 on ne fabriquera plus en Europe de véhicules qui ne soient pas des véhicules propres. C'est un progrès fantastique pour l'Europe, et cela suppose un effort extraordinaire de nos constructeurs, puisqu'ils devront, pour les véhicules de petite cylindrée, soit

recourir au pot catalytique, soit avoir inventé le moteur propre. Il s'agit là d'un progrès pour l'environnement qui doit être souligné car il résulte d'un effort patient et de la politique à long terme que je conduis.

S'agissant de l'eau, il faut une politique de gestion globale. La loi de 1964 répondait en son temps à cette grande ambition. Mais, maintenant, il faut aller plus loin et faire face à tous les problèmes qui nous assaillent et qui ont été soulignés par M. le rapporteur : les nitrates, la pollution des eaux souterraines et les difficultés qui s'ensuivront à long terme.

Que faisons-nous ? D'abord, nous réorganisons l'administration en mettant en place des préfets coordonnateurs de bassin. Je les ai tous réunis pour dynamiser mon administration, comme c'est la tâche d'un ministre. Cette modification de l'organisation locale a été accompagnée de la création d'une direction de l'eau au sein de mon ministère. Voilà donc une action concrète et administrative qui n'a rien à voir avec une action médiatique. De son rôle d'animation interministérielle on peut attendre une plus grande cohérence de la politique dans le domaine de l'eau.

Nous menons ensuite une réflexion sur les moyens d'élaborer un droit unique de l'eau qui lierait entre eux les différents régimes. C'est extrêmement difficile et compliqué. Je cherche à faire évoluer la gestion des cours d'eau, afin de promouvoir une prise en compte de ces éléments essentiels du patrimoine. Je pense que nous pourrions avancer dans ce domaine.

Concrètement, 21 millions de francs de mesures nouvelles, ce qui n'est pas négligeable dans ce domaine, doivent permettre à l'Etat de mieux assurer ses responsabilités dans le domaine de l'eau : la police des eaux, mal appliquée, répartie entre plusieurs administrations et qui doit être regroupée, l'entretien des ouvrages gérés pas l'Etat et la prévention des inondations.

M. Peyron m'a questionné sur l'assainissement. Les agences de bassin ont vu leurs ressources garanties pour la totalité de leur cinquième programme de 1987 à 1991. Elles progresseront de 2 p. 100 en francs constants, contre 0,6 p. 100 au cours des cinq années précédentes, ce qui constitue un progrès dont tout le monde peut se réjouir. Cela permettra d'améliorer la politique d'assainissement des collectivités locales, de mieux la soutenir et donc de rattraper un retard ancien de la France dans ce domaine. Mais pour obtenir que ce contrat soit passé sur cinq ans et que le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation l'accepte, il a fallu que le ministère de l'environnement se batte, afin que nous puissions agir de façon durable et sérieuse.

A propos de la lutte contre la pollution des eaux sur notre territoire, je dirai un mot des bons résultats que la France vient d'obtenir en ce domaine à l'échelle internationale. Je veux bien sûr parler de l'application en 1987 des dispositions de la convention de Bonn relative à la législation des rejets de sel dans le Rhin. La conférence de Strasbourg qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre dernier a été un succès diplomatique pour notre pays et les principes d'un programme de réhabilitation du Rhin ont été arrêtés. L'image de la France s'en est trouvée grandement améliorée aux Pays-Bas et en République fédérale d'Allemagne, pays où nous ne jouissons pas d'une très grande estime dans ce domaine. J'indique que les réparations de Sandoz, monsieur Roux, puisqu'un fonds spécial a été créé, permettront bien sûr de procéder aux réparations, mais qu'elles nous aideront aussi à conduire une politique à long terme pour la réparation du Rhin. L'affaire Sandoz a été exemplaire par la rapidité de sa solution et par sa méthodologie. Par la rapidité parce que, l'accord étant passé, nous sommes allés très vite, et nos voisins sont loin derrière nous. Par la méthodologie parce que, pour la première fois, parties privées, collectivités locales et Etat ont agi en étroite collaboration, en un front unique impressionnant et efficace. Et cette solidarité a été mise en œuvre à l'initiative de l'Etat qui a parfaitement rempli son rôle, dans le respect des libertés de chacun. Je souligne que, pour la première fois, c'est sous le contrôle des associations et des experts indépendants que l'analyse de l'accident et l'évaluation des réparations ont été faites. C'est donc avec beaucoup de sérénité que j'engage avec mes partenaires étrangers les négociations concernant la deuxième phase de réduction des rejets de sel dans ce fleuve.

Comme vous le voyez, mon action dans le domaine de la prévention des pollutions de l'air ou de l'eau s'inscrit dans le long terme, et j'entend continuer. Mais bien sûr, monsieur

Poniatowski, un accident naturel ou industriel peut compromettre en un jour une politique patiemment menée depuis des années et infliger à l'environnement des dommages considérables.

Il est donc essentiel de mener une politique unique en matière de risques majeurs. La loi que vous avez adoptée cette année, et dont l'objectif était de renforcer la sécurité des Français dans un esprit de responsabilité des acteurs, de transparence de l'information et des décisions, me paraît innovante. Elle crée un droit à l'information qui n'existait pas. Je m'attache, bien sûr, à faire publier le plus rapidement possible les décrets d'application de cette loi qui changera beaucoup de choses.

S'obliger à informer les citoyens sur les risques qu'ils encourent, c'est les traiter pleinement en adultes. Déclarer en permanence, comme je l'ai fait au cours des dernières vingt-quatre heures, que le risque nul n'existe pas c'est, évitant les « coups médiatiques », expliquer aux Français que nous vivons dans une société à risques, que les gouvernements successifs font tout ce qu'ils peuvent pour réduire ces risques mais que, le risque nul n'existant pas, il faut organiser les secours et l'information. L'inverse, le maintien du secret sur les dangers, est plutôt un facteur d'inquiétude pour les populations exposées. Il réduit la mobilisation de l'administration et sa crédibilité.

L'établissement de Nantes est un établissement classé, soumis à autorisation. Je dirai plus loin ce que je pense de l'opinion de Mme Bouchardeau sur les propos de M. Holleaux. Ils sont, à mon avis, très importants. En tout cas, cet établissement qui est classé est soumis à autorisation, mais ce n'est pas un établissement soumis à la directive Seveso.

Revenons aux généralités. A la promotion de l'information, ce texte adjoint une innovation juridique qui la complète : la prise en compte du risque dans les plans d'occupation des sols.

M. Roux, en évoquant le pyralène, a soulevé le problème de l'élimination des déchets qui n'est pas sans lien avec celui des risques, parce qu'il relève pour beaucoup de l'irrationnel et de la passion. L'opinion manifeste à leur égard un comportement tout à fait paradoxal. Peu sensible au problème de l'élimination des déchets, elle s'enflamme et fait preuve d'une grande intransigeance dès qu'une difficulté apparaît. L'affaire de Villeurbanne n'aurait jamais dû revêtir l'aspect médiatique qui lui a été donné.

Monsieur Roux, puisque vous estimez que la seule usine existant en France est insuffisante, proposez-nous des sites pour en construire d'autres ou même simplement des sites de transit pour le pyralène et, pourquoi pas, sur le territoire de communes dirigées par vos amis. Je suis prêt à entendre toutes vos suggestions. Vous nous demandez de traiter ce problème avec beaucoup de sérieux. Je souhaite que vous fassiez de même !

Depuis des mois, nous questionnons les régions et les communes, nous dialoguons avec les maires. Moi-même, en ma qualité de maire de Grenoble, j'ai tenté une expérience dans ce domaine. Cela m'a rendu modeste, monsieur Roux, quant à la solution du problème. Regardons-le tous en face et parlons-en à nos populations d'une façon responsable. Leurs réactions à la découverte de dépôts sauvages de pyralène ou aux propositions de stockage dans certains endroits mettent en lumière la complexité du problème.

Mais il ne faut évidemment pas renoncer, et cette politique doit s'appuyer sur des outils de gestion moderne et de haut niveau technique.

C'est pourquoi nous avons établi une nomenclature des déchets, mis en place un système informatique, développé les analyses chimiques. Tous ces moyens techniques nous aideront, mais ils ne serviront à rien si nous ne développons pas sans cesse l'information sur ces sujets. Aussi serai-je hostile à l'amendement tendant à limiter les moyens d'informations du ministère, qui viendra en discussion tout à l'heure.

**M. Henri Bouvet.** Très bien !

**M. le ministre chargé de l'environnement.** On a également parlé de la prévention des incendies de forêts. Les moyens financiers pour 1987 ont été mobilisés : 130 millions de francs ont été consacrés à la prévention - et non pas aux secours - des incendies de forêts.

Les résultats de cette politique sont probants, même si l'on tient compte d'une météorologie un peu plus favorable en 1987 qu'en 1986, notamment au mois de juillet : 10 000 hectares de forêts ont brûlé en 1987, contre 50 000 hectares en 1986. C'est encore trop. Mais la comparaison prend toute sa valeur si l'on sait que le nombre des départs de feux a été de 2 700 en 1986 et de 3 200 en 1987. Cela prouve que, grâce aux mesures prises, la plupart des feux ont été détectés et maîtrisés à temps. M. Peyron a bien voulu le reconnaître, et je l'en remercie.

Cela montre d'ailleurs que, face à un problème pluriséculaire et souvent décrit comme inéluctable, on peut, si l'on dispose de moyens budgétaires et techniques, et si l'on a manifesté une volonté politique déterminée, obtenir des résultats indéniables, malgré le scepticisme de certains.

J'en viens aux installations classées, et donc virtuellement dangereuses comme nous le rappelle l'actualité.

A cet égard, je voudrais répondre avec précision à Mme Bouchardeau et à M. Poniatowski.

La France compte environ 500 000 installations classées, que 485 inspecteurs sont chargés de contrôler. Nous avons obtenu, cette année, vingt inspecteurs supplémentaires, ce qui est tout à fait remarquable. Mais chacun comprend bien qu'à ce rythme, quel que soit le Gouvernement en place, on ne parviendra pas à surveiller ces 500 000 établissements.

Plutôt que d'affoler la population, on doit mettre à jour cette nomenclature. Il ne s'agit évidemment pas d'en retirer des établissements dangereux, tel celui de Nantes. L'Etat conserverait la charge de contrôler les établissements soumis à la directive Seveso et, d'une manière plus générale, les milliers d'établissements dangereux, mais seulement ceux-là. Les collectivités locales - principalement les mairies et éventuellement les départements - se verraient confier le contrôle des teintureriers, des dépôts de ferraille de plus de cinquante mètres carrés, des imprimeries, des petits ateliers de peinture, bref de tous les établissements classés ou soumis à déclaration qui sont actuellement sous le contrôle de ces 485 inspecteurs et qui se verraient retirés de la nomenclature. Je ne pense pas qu'il y ait de divergences d'ordre technique sur les établissements qu'il convient de retirer.

Certes, nous souhaiterions tous que le nombre des inspecteurs soit deux fois plus élevé et que les moyens de contrôle s'accroissent. Mais - même si cette suggestion suscite des critiques de la part de Mme Bouchardeau, comme de M. Holleaux - il me paraît indispensable de supprimer de la nomenclature les établissements susceptibles d'être contrôlés au niveau local si l'on veut que l'Etat se borne aux affaires de sécurité importantes.

L'actuelle nomenclature est obsolète. Je souhaite que sa refonte fasse l'objet d'un large consensus, car je ne vois pas l'intérêt de maintenir dans cette nomenclature des établissements qu'on est de toute façon incapable de contrôler.

De plus, ceux d'entre vous qui sont élus locaux savent bien que tout habitant qui proteste contre un établissement - imprimerie, teinturerie ou atelier de peinture - écrit au maire, lequel transmet la lettre au préfet, lequel, à son tour, la renvoie aux inspecteurs des établissements classés. Il en résulte une perte de temps et l'on surcharge ainsi les inspecteurs des établissements classés de petites affaires auxquelles ils n'ont rien à voir.

Je souhaite donc une remise à jour. Je le fais d'autant plus facilement que j'ai obtenu un accroissement dans ce domaine.

M. Le Baill et Mme Bouchardeau m'ont interrogé sur les plans d'exposition aux risques, et les événements du Grand Bormand sont une raison supplémentaires de les aborder.

Mme Bouchardeau m'a beaucoup critiqué sur ce point. Mais, depuis 1982, les crédits relatifs aux plans d'exposition aux risques n'ont jamais été dépensés en totalité ! Je ne pense pas que ce soit par absence de volonté politique, ni dans le cas du précédent gouvernement, ni dans mon cas personnel. Cela tient simplement aux difficultés de leur application. Pourquoi ? Parce qu'il y a sur le terrain des réticences, des lenteurs et des difficultés.

Est-ce à dire qu'il faille baisser les bras ? Pas du tout ! J'ai moi-même réuni récemment les préfets des départements sur le territoire desquels se trouvent les 670 communes où il faut appliquer les plans d'exposition aux risques. Je leur ai demandé qu'on aille plus rapidement. Ils disposeront, en 1988, de 8,5 millions de francs pour les réaliser.

J'ai indiqué devant l'Assemblée nationale, à l'occasion d'une question d'actualité, que la réalisation de 1 700 plans d'exposition aux risques d'ici à 1989 entraînerait une dépense de 30 millions de francs par an. Je souhaite que les gouvernants du moment inscrivent ces crédits. Mais, comme je ne suis pas sûr que ce soit possible, je négocie actuellement avec les caisses de réassurance, qui sont intéressées par cette dépense, pour voir si l'on ne pourrait pas disposer de leur part d'une ligne de crédits qui nous permette d'avancer dans ce domaine et d'arriver au chiffre de 1 700.

**M. Ladislas Poniatowski.** Cela n'évitera jamais une avalanche là où il n'y a pas de plan d'exposition aux risques !

**M. le ministre chargé de l'environnement.** De plus, il faut bien voir la complexité de réalisation d'un plan d'exposition aux risques. Lorsque, dans une zone de montagne, par exemple, on va autoriser l'installation d'un camping ou la construction d'un bâtiment, la responsabilité de l'Etat et des maires sera totalement engagée puisque la zone en question aura été considérée comme sans risque. Les techniciens devront donc s'entourer de précautions.

Le plan d'exposition aux risques est un moyen « fort » et « intelligent », que le législateur de 1982 a eu raison de mettre en place, mais c'est un moyen lourd, et par conséquent lent. Il faut avoir le courage de le reconnaître et œuvrer sans cesse pour la réalisation de ces plans.

Mais le problème n'est pas budgétaire. Je souhaite que nous dépensions en totalité les crédits que nous avons mis à disposition pour 1988, mais je pense que nous n'en manquerons pas. Quoi qu'il en soit, la volonté du Gouvernement de les réaliser est totale. Et je souhaite que, à partir de 1989, nous trouvions des financements non budgétaires, qui proviendraient de la caisse centrale de réassurance.

S'agissant de la protection de la nature dans son acception habituelle, notre politique vise, bien sûr, à préserver le patrimoine biologique national, à maintenir les équilibres écologiques et à protéger les ressources naturelles.

Ces actions, là encore, s'inscrivent totalement dans le long terme. Un inventaire de notre patrimoine national et son suivi ont été engagés en 1979. Cela se concrétisera en 1988 par la publication, pour chaque région, d'un document indiquant les zones naturelles d'intérêt écologique majeur. Cet outil sera à la disposition des décideurs. Il leur permettra de conduire des actions d'aménagement du territoire dans un souci de protection de la nature.

La réglementation de la chasse a été adaptée en 1987, afin de tenir compte de la directive européenne sur la conservation des oiseaux sauvages. Les conventions de Bonn et de Berne sur la protection des espèces et de leurs habitats seront soumises au Parlement lors de la prochaine session parlementaire, afin qu'il autorise leur ratification.

Les actions de réintroduction d'espèces ou de soutien de celles réduites à un petit nombre se poursuivent et se développent.

M. Nungesser m'a longuement interrogé sur l'expansion des espaces protégés et sur les parcs. Plusieurs réserves naturelles sont en cours de création.

Le parc naturel régional des Hautes-Vosges du Sud, souhaité par les élus, doit être créé en 1988.

Le Conservatoire du littoral poursuit l'acquisition, l'aménagement, la protection des espaces littoraux et des rivages les plus menacés dont la sauvegarde est indispensable.

J'ai procédé en 1987 au classement des « balcons » du Mont-Blanc, du site de Carlaveyron, qui avait été engagé en son temps - la décision de principe avait été prise, mais elle avait rencontré des difficultés d'application, marquées notamment par l'opposition des élus locaux, et le problème n'était pas simple.

La politique des parcs nationaux, dont les budgets progressent d'environ 2 p. 100 en fonctionnement et de 1,5 million de francs en autorisations de programme, a été une des grandes réussites de la politique de l'environnement en France.

Les mesures prises dans le budget de cette année permettront le démarrage effectif du septième parc national, le parc de Guadeloupe.

Toutefois, après avoir reconnu avec satisfaction le grand intérêt de nos réalisations en matière de parcs, je dois reconnaître que le niveau de leurs moyens de fonctionnement n'est pas encore à la hauteur de ce qu'il devrait être, et ce malgré l'effort budgétaire de cette année.

Mais l'action en faveur de l'environnement n'est pas menée par le seul Etat. Tous les acteurs de la vie collective s'y associent, et, au premier rang d'entre eux, les responsables des collectivités locales, dont le souci premier est l'amélioration de la qualité de la vie de leurs administrés. Et il me paraît très significatif qu'en cette année européenne de l'environnement le congrès des maires qui vient de s'achever ait choisi comme thème l'environnement et ait traité de ce problème au sein de ses commissions, dans lesquelles ont siégé de nombreux élus locaux, qui ont fait preuve de compétence et d'esprit de proposition. Cela montre bien que domaine social et volonté locale se sont rencontrés.

Il ne faut pas non plus manquer d'évoquer les actions menées par le monde bénévole. La protection de la nature est un des lieux d'élection de la vie associative, qui, avec une efficacité certaine, gère, innove, informe. Je suis très satisfait que le budget qui vous est présenté maintenant, pour la première fois depuis plusieurs années, les moyens consacrés à l'aide au milieu associatif, même si je reconnais qu'un renforcement de ces moyens serait souhaitable.

Monsieur Poniatowski, vous m'avez interrogé sur le transport des matières dangereuses par mer. Conformément aux conclusions du rapport Julia, un groupe de travail, présidé par le président de la commission interministérielle des transports des matières dangereuses, a été mis en place pour faire l'audit de la réglementation du transport par mer. Ses conclusions seront connues en mars 1988.

Quant à la réglementation des matières dangereuses en règle générale, l'aboutissement du « peignage » a été fixé à la fin de cette année, sur la base de la simplification et de la refonte des règlements.

A propos de la condition animale, je répondrai à M. Nungesser que le ministère de l'environnement ne peut pas s'en désintéresser, d'une part, parce que l'amour de la nature va généralement de pair avec celui des animaux et, d'autre part, parce que certaines activités humaines qu'il a en charge - qu'il s'agisse de la chasse ou de la présentation publique d'animaux sauvages - sont concernées. Cependant, chargé de la protection des animaux en tant qu'espèce, le département de l'environnement n'est pas directement concerné par la protection de l'animal comme individu.

Quant au bruit, monsieur Nungesser, notre législation est encore trop complexe. Sur la base du rapport du comité national du bruit, je me propose de saisir assez rapidement le Gouvernement d'un certain nombre de simplifications.

Enfin, je vous indique que, cette année, d'une façon un peu inaperçue - ce qui prouve que toutes les réalisations du ministère de l'environnement n'ont pas été entourées de suffisamment de publicité - le comité interministériel de la sécurité nucléaire a décidé du principe de la décentralisation de l'information en matière de radioactivité, principe dont la mise en œuvre avait été longtemps réclamée et qui correspond tout à fait à l'esprit de la loi « risques majeurs ». Le 31 juillet, ce comité interministériel a décidé que par région, par département et par ville, pourront être agréés par le S.C.P.R.I. des laboratoires qui pourront délivrer l'information en matière de radioactivité - et ce, bien sûr, à la demande du ministère de l'environnement.

Ainsi, ce qui était réclamé depuis des années sur tous les bancs de cette assemblée, ainsi que par de nombreuses associations, va entrer en application en 1988. Il s'agit d'une évolution extrêmement profonde de la transparence et de l'information, dont, je pense, tout le monde se réjouira.

Vous constaterez, mesdames, messieurs, que tous les moyens de paiement consacrés aux différentes actions sont en augmentation. Je ne rappellerai pas les chiffres, puisqu'ils figurent dans les fascicules budgétaires. Toutes les directions du ministère disposeront donc de moyens de paiement plus importants, c'est-à-dire d'argent frais immédiatement disponible, ce qui leur permettra d'accélérer l'exécution d'opérations précédemment engagées et d'en démarrer de nouvelles.

Dans l'immédiat, le projet de budget que je vous présente me paraît être en progression satisfaisante, compte tenu des conditions actuelles de rigueur.

En 1987, le ministère de l'environnement a été l'un des rares, sinon le seul, à ne pas perdre de personnel, grâce à sa présence dans le M.E.L.A.T.T., c'est-à-dire le ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. J'espère, en 1988, ne pas en perdre non plus. Peut-être mon ministère sera-t-il le seul dans ce cas. Ainsi, même si cela peut sembler un inconvénient d'être rattaché à un grand ministère qui doit supprimer 1 000 ou 1 400 emplois...

**M. Georges Le Bail, rapporteur spécial.** 1 600 1

**M. le ministre chargé de l'environnement.** ... ou 1 600, c'est en réalité un avantage, que je me permets de souligner et qui m'aide beaucoup à sauvegarder les effectifs de mon ministère.

Ce budget est donc un bon budget. Il tend à mener une action à long terme et il vient à point pour saluer l'année européenne de l'environnement. Je souhaite que l'Assemblée veuille bien l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre, je voudrais nous interroger sur la politique concernant les parcs naturels régionaux - M. Nungesser en a parlé rapidement -, parcs auxquels vous êtes autant que nous attachés.

Je voudrais d'abord exprimer ma satisfaction pour votre initiative de doubler les crédits de paiement afin de rattraper le retard pris par l'Etat dans un certain nombre d'opérations à financement croisé.

Ensuite, j'exprimerai trois souhaits.

Premièrement, l'Etat doit reconduire après le neuvième Plan ses contrats avec les régions concernées, et les parcs naturels régionaux doivent figurer dans les futurs contrats Etat-régions.

Deuxièmement, vous avez une ligne budgétaire de 15,9 millions de francs pour les parcs régionaux. Vous les abondez par 9,6 millions de francs du Fonds d'intervention pour la qualité de la vie, pour satisfaire aux engagements pris avec les régions. Ne serait-il pas plus réaliste d'envisager la rébudgétisation de cette somme, ce qui montrerait clairement l'engagement de l'Etat vis-à-vis des partenaires ?

Mon troisième souhait a déjà été exposé par M. Nungesser. De nouveaux parcs verront le jour prochainement, en particulier le parc des Hautes-Vosges - qui prendra le nom de Parc des Ballons -, que je préside, et six autres sont à l'étude. Or aucune mesure budgétaire n'est prévue par l'Etat pour accompagner les collectivités locales engagées dans ces projets ou études. Pourriez-vous, monsieur le ministre, demander l'inscription de 3 millions de francs de mesures nouvelles ou, à défaut, l'affectation de cette somme sur la réserve parlementaire ? Cela permettrait d'allouer 1,2 million de francs au démarrage du parc naturel des Ballons et 1,8 million de francs pour les études des autres parcs.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Bien évidemment, monsieur le député, les parcs régionaux sont des réalisations exemplaires, auxquelles nous sommes tous attachés.

Le bilan des contrats de plan est extrêmement positif et je suis, pour ma part, tout à fait favorable, si les régions le souhaitent, à la reconduction des contrats au-delà de 1988. J'inscrirai les crédits nécessaires à cette fin sur le budget du fonds d'intervention de la qualité de la vie.

Vous proposez, par ailleurs, d'affecter une partie de la réserve parlementaire aux parcs régionaux pour permettre la mise en place du parc que vous présidez. Bien que je n'aie pas de pouvoirs sur cette réserve, je suis tout à fait favorable à cette solution.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bleuler.

**M. Pierre Bleuler.** Monsieur le ministre, le canal de la Neste, situé dans les Hautes-Pyrénées, qui a été construit au siècle dernier pour doter d'un débit minimum en période sèche les nombreuses rivières qui prennent leur source sur le plateau de Lannemezan, permet aujourd'hui l'irrigation de 20 000 hectares et l'alimentation en eau potable de 150 000 personnes.

Les crédits affectés à sa maintenance ne sont plus à la mesure des besoins actuels, compte tenu de la vétusté de cet ouvrage. C'est ainsi que la dotation normale d'entretien d'un montant de 2 250 000 francs au titre de 1987, qui était en retrait par rapport à l'exercice précédent, n'aurait pas permis d'engager en urgence les travaux de confortation sur le territoire des communes de Sarrancolin, Heches, Lortet et Labarthe-de-Neste. Mais vous avez accordé une dotation supplémentaire de 560 000 francs. Ces travaux avaient été rendus indispensables en raison des fuites très importantes qui s'étaient produites dans ces secteurs, provoquant des dommages graves pour les cultures et les habitations, dommages pour lesquels d'ailleurs nous n'avons reçu aucune réparation jusqu'à ce jour.

L'importance économique du canal, notamment pour le maintien et le développement de l'agriculture dans les départements concernés, nécessite sa modernisation par la mise à niveau de sa distribution, ainsi que la réhabilitation et, pour une large part, la reconstruction de sa structure.

Il s'agit de ne plus vivre dans le quotidien et de subir ainsi les effets d'une détérioration qui s'accélère.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, pour pallier la situation actuelle et permettre à ce canal, véritable cordon ombilical, de remplir son rôle essentiel dans la vie de notre région ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Monsieur le député, je partage votre préoccupation, compte tenu du rôle indispensable et irremplaçable de ce canal. L'état de celui-ci s'est dégradé sur plus de vingt-deux kilomètres et un important programme de travaux de restauration doit être engagé le plus rapidement possible.

Le 27 octobre dernier, j'ai réuni les représentants de tous les ministères concernés - budget, agriculture -, les préfets des principaux départements, celui de la région, les représentants de la compagnie d'aménagement des côtes de Gascogne, concessionnaire de l'Etat pour l'irrigation de ce secteur, afin d'essayer de trouver une solution à ce problème.

J'essaie de rassembler des participations financières à hauteur de 220 millions de francs sur dix ans et je prévois de confier à la compagnie d'aménagement des côtes de Gascogne la mission de réaliser le programme des travaux nécessaires et, bien sûr, la gestion de l'ouvrage.

J'espère que les collectivités locales, jusqu'alors réticentes, accepteront de se mobiliser autour de ce projet, en tout cas d'y participer. Vous pouvez peut-être, monsieur le député, contribuer à cette prise de conscience.

Cela dit, je m'engage à ce que le dossier correspondant soit présenté avant le début de l'année 1988 à tous les partenaires potentiels.

Compte tenu des délais prévisionnels de mise en place de ce dispositif, j'ai décidé un financement exceptionnel qui sera proposé au comité d'intervention pour la qualité de la vie dès le début de 1988 afin de faire face à la réalisation des travaux les plus urgents auxquels vous avez fait allusion.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre, ma deuxième question portera sur la pollution de l'eau, sujet qui a été déjà évoqué maintes fois ce soir.

D'abord, je tiens à vous remercier pour votre action efficace lors du règlement du problème posé par la pollution du Rhin à la suite de l'incendie de l'usine Sandoz. Il est normal que les élus Alsaciens vous remercient.

En fait, la pollution réelle du Rhin tient plus au mercure, au plomb, aux métaux, aux produits chimiques qu'au sel. Vous nous avez indiqué que vous alliez « attaquer » ce problème en liaison avec vos collègues étrangers concernés. Un traité remplaçant celui de Bonn, qui était un mauvais traité, et fixant les moyens et les dates de la dépollution doit-il être établi ?

La France a accepté de ne plus rejeter de sel dans le Rhin. Comment envisagez-vous la deuxième phase de l'opération ?

D'autres luttes sont également à mener pour la qualité de l'eau, notamment celle contre le nitrate. La teneur en nitrate dépasse souvent le seuil de 50 milligrammes par litre qui est considéré par le corps médical comme la limite à ne pas dépasser. Quand allons-nous faire disparaître cette pollution puisque la sauvegarde de la qualité de l'eau semble être une priorité ?

Enfin, ne faudrait-il pas mettre en œuvre une loi de programme qui fixerait les objectifs et les moyens de la lutte contre les pollutions ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Monsieur le député, je vous remercie de l'appréciation que vous avez portée sur notre action en faveur de la dépollution du Rhin, action à laquelle j'ai associé les élus de la région Alsace, en particulier le président Rudloff. En liaison avec les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne, nous avons décidé de mettre en place un plan décennal pour faire en sorte que le Rhin soit un fleuve propre.

Après l'accident de l'usine Sandoz, le rapport des experts a permis de relativiser les rejets de sel dans le Rhin. Mais pour les relativiser, encore fallait-il appliquer la première phase de la convention de Bonn, ce qui n'était pas facile. C'est d'ailleurs grâce à un très grand consensus de la part des Alsaciens que nous avons réussi à mener à bien cette première phase par le système du stockage provisoire.

Pour appliquer aujourd'hui la deuxième phase de la convention de Bonn, nous employons la même méthode que pour la première phase. Un petit groupe d'experts est chargé d'enquêter, de rencontrer tous les partenaires et de proposer une solution technique pour appliquer cette deuxième phase, dans les conditions prévues par la convention de Bonn - nous devons en effet honorer notre signature.

L'application de cette deuxième phase entre dans un plan beaucoup plus vaste que nous avons mis en place avec difficulté. La principale des difficultés tenait au fait que la France acceptait de donner ses sources de pollution établies par établissement, alors que certains Etats riverains n'acceptaient pas de le faire, notamment la République fédérale d'Allemagne, ce qui nous a permis de constater que nous n'étions pas toujours ceux qu'il fallait montrer du doigt.

A la suite de l'accord de Strasbourg, les pays riverains se sont tous mis d'accord pour indiquer leurs rejets et les réduire dans la décennie à venir pour faire en sorte qu'en l'an 2000, le Rhin soit un fleuve propre. C'est une action à long terme, mais je ne crois pas que cela nécessite une loi de programme. Une action coordonnée des Etats riverains du Rhin, une réduction, établissement par établissement, des éléments polluants nous permettra d'aboutir à ce résultat.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Philippe Puaud.

**M. Philippe Puaud.** A voir votre projet de budget, monsieur le ministre, on pourrait croire que le secteur de l'eau est privilégié et que les inscriptions de crédits qui figurent dans les rubriques correspondantes sont largement suffisantes. A mon avis, ce n'est pas aussi évident.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je souhaiterais vous faire part d'un souci qui est commun à nombre de mes collègues et vous interroger sur l'une des principales pollutions actuelles - la principale sans doute - des eaux superficielles, c'est-à-dire l'eutrophisation due aux nitrates et aux phosphates. Plusieurs agences de bassin ont d'ailleurs noté que cette eutrophisation constituait désormais l'essentiel des préoccupations en matière de qualité des eaux.

Or l'on constate que, en quelques années, de 1978 à 1981, et plus particulièrement dans les départements de l'Ouest de la France, la concentration moyenne en nitrate dans les eaux superficielles a augmenté de 50 p. 100. A ce rythme, avant la fin du siècle, l'eau ne pourra plus être traitée par les moyens classiques pour devenir potable. Des unités de dénitrification seront nécessaires. Or quand on connaît le coût de ces usines et leur complexité, on imagine tout de suite la charge financière très importante que cela représente.

Une seconde conséquence de la pollution, qui, à mon avis, n'est pas moins grave, c'est celle de l'eutrophisation-dystrophisation dans les eaux du littoral. L'apparition de grandes quantités d'algues du type *dionophysis*, lesquelles libèrent des toxines, rendent les bivalves, en particulier les moules, impropres à la consommation et risquent de mettre en danger l'ostréiculture et la conchyliculture.

Voilà donc deux conséquences d'une pollution extrêmement sournoise, puisque permanente et sans effet médiatique, tout au moins dans l'immédiat. Il est cependant nécessaire de s'attaquer au mal et sans attendre.

Les origines des nitrates et des phosphates dans les eaux courantes sont diverses. On peut citer, pour les origines agricoles, le lisier et les engrais, et pour les origines domestiques et industrielles, les rejets des stations de traitement des effluents.

Autant, dans ce domaine, l'information et la persuasion ont un rôle qu'il ne faut pas négliger, autant les moyens financiers doivent être importants pour orienter différemment les pratiques actuelles.

J'aurais pu aborder sur le même sujet le problème des nappes souterraines et celui de la nécessaire réforme de notre législation - vaste programme - afin d'assurer une gestion décentralisée et coordonnée de l'eau.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Puaud.

**M. Philippe Puaud.** En conséquence, monsieur le ministre - et ce sera ma conclusion, monsieur le président - je vous demande quels moyens vous comptez prendre pour lutter efficacement contre la pollution que je viens de décrire.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'environnement.

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Monsieur le député, si nous ne nous attaquons pas sérieusement dès maintenant à ce problème, ce sera un des plus graves de la prochaine décennie. Et quand il faudra couper l'eau dans des centaines de communes du fait de la pollution par les nitrates du réseau des eaux souterraines, nous aurons une véritable explosion et le problème deviendra médiatique. Et les gouvernements qui s'attaqueront à ce problème auront du mal à le résoudre dans la mesure où l'origine de la pollution des eaux souterraines est parfois très éloignée de l'endroit où elle se produit.

Alors que faire ? Il convient d'avoir un dispositif de prévention contre les nitrates qui soit beaucoup plus efficace que celui qui est actuellement en vigueur. Cela passe d'abord par un dialogue avec les agriculteurs et, si celui-ci s'avère insuffisant, il faudra prendre des mesures coercitives. Cela passe aussi par une nouvelle législation sur l'eau. J'ai donc demandé à M. Tenaillon d'établir un rapport - il me l'a d'ailleurs remis - afin que cette nouvelle législation sur l'eau prévoie un exercice de la police des eaux beaucoup plus coercitif. M. Malandain a également remis un rapport extrêmement intéressant. Ces deux rapports aboutissent à la même conclusion : la police des eaux est mal exercée en France.

Dans quel cadre doit s'exercer la police des eaux ? A mon avis, dans celui du bassin, car c'est à ce niveau qu'on peut le mieux gérer, surveiller, prévenir, voire punir.

Mes services sont donc en train d'élaborer un texte qui, je l'espère, sera soumis avant la fin du mois de janvier au conseil des ministres. Il ne pourra certainement pas venir en discussion devant l'Assemblée nationale avant l'élection présidentielle, mais il pourra être utilisé après par le gouvernement qui sera alors en place.

S'agissant du littoral, la priorité est dévolue au traitement des matières en suspension. On commence aussi à s'attaquer aux phosphates et aux nitrates mais, là encore, le système législatif est beaucoup trop complexe, beaucoup trop inorganisé. De plus, il nous manque l'instrument unique de police et de contrôle que je souhaite instaurer par la réforme législative dont je viens de vous parler.

**M. le président.** La parole est à Mme Paulette Nevoux.

**Mme Paulette Nevoux.** Monsieur le ministre, vous avez peu parlé du bruit. Je souhaite vous interroger sur l'arrêté du 7 septembre 1987 qui supprime la redevance pour atténuation des nuisances phoniques, perçue par l'Aéroport de Paris sur les aérodromes d'Orly et de Roissy.

Le montant de cette redevance payée par les compagnies aériennes en fonction du bruit fait par leurs avions était versé à un fonds d'aide aux riverains chargé d'indemniser ces derniers et de les aider à insonoriser leurs logements.

Vous êtes ministre de l'environnement, nous pouvons donc supposer que les problèmes de nuisances sonores vous concernent, que vous lutez contre celles-ci et que vous prenez des décisions pour atténuer les préjudices subis.

En 1973, sous le gouvernement de M. Messmer, alors Premier ministre, une taxe parafiscale destinée à alimenter un fonds d'aide aux riverains fut instituée. Ce fonds allait permettre d'indemniser des centaines de riverains de l'aéroport

d'Orly qui subissaient quotidiennement le bruit des avions et qui allaient ainsi pouvoir insonoriser leur logement, à concurrence de 60 p. 100 du montant des travaux. C'était un énorme progrès !

Sous le gouvernement de M. Barre, cette taxe parafiscale fut confirmée par deux décrets qui étendaient légèrement le fonds des indemnisations.

En 1983, sous le gouvernement de M. Mauroy, la taxe parafiscale fut remplacée par une redevance plus juste, puisqu'elle était calculée en fonction de l'intensité du bruit des avions. Elle allait permettre de continuer à insonoriser les logements situés en zones d'indemnisation des habitations, à concurrence de 80 p. 100 du montant des travaux.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, que les ministres de l'environnement de l'époque, M. Crépeau et Mme Bouchardeau, sont venus rencontrer les riverains de l'aéroport d'Orly pour constater personnellement les préjudices subis.

Depuis cette date, je ne cesse de réclamer l'extension des zones de bruit I et II, car ce fonds, qui est alimenté depuis des années, est devenu excédentaire.

**M. le président.** Il faut conclure, ma chère collègue !

**Mme Paulette Nevoux.** Il convenait d'étendre les subventions à l'insonorisation. En effet, une ville comme Villeneuve-Saint-Georges, bien que très touchée par le bruit des avions, était très peu concernée par l'indemnisation. L'argent existait, le fonds continuait à être alimenté et il suffisait de prendre la décision de l'élargissement de la zone I d'Orly, en portant de 3 000 à 7 000 le nombre des logements bénéficiaires.

Or non seulement le Gouvernement n'a pas pris la décision d'augmenter les zones de bruit, mais le ministre des transports, duquel je suppose vous êtes solidaire, a abrogé le décret de 1984. Ainsi, désormais, la redevance n'existe plus et le fonds d'aide aux riverains n'est plus alimenté. Cela vous fait sourire ! J'aimerais, monsieur le ministre, que vous veniez voir sur place ce que vivent les riverains d'Orly. Comment pouvez-vous encore prétendre défendre l'environnement ? Que faites-vous pour atténuer les nuisances sonores des avions ? Rien, ou plutôt si : vous invitez les compagnies aériennes à faire davantage de bruit puisqu'elles n'auront plus à payer une redevance calculée en fonction du bruit émis par leurs avions.

**M. le président.** Veuillez conclure !

**Mme Paulette Nevoux.** Les riverains des aéroports d'Orly et de Roissy attendent vos explications, monsieur le ministre.

Monsieur le président, il est minuit vingt et le groupe socialiste a eu peu de temps pour s'exprimer.

**M. le président.** C'est la règle : chaque orateur dispose de deux minutes pour poser sa question.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Madame le député, je comprends parfaitement votre préoccupation. Soyez persuadée que le bruit infligé aux riverains des aéroports nous préoccupe ; il s'agit au demeurant d'un phénomène ancien.

Nous ne sommes pas des doctrinaires, mais je rappelle que ce fonds est en excédent de 197 millions de francs. Si nous avons suspendu pour l'instant la perception de la redevance, cela ne signifie en aucune façon que le Gouvernement se désintéresse de la lutte contre le bruit et des mesures qui doivent être prises pour mieux protéger les habitations.

Ainsi que le ministre des transports l'a indiqué, le Gouvernement considère que le règlement du contentieux avec les compagnies aériennes sur la légalité de la redevance est un préalable à toute nouvelle réflexion. Au demeurant, 197 millions de francs, c'est une somme considérable avec laquelle on peut équiper un grand nombre d'habitations en doubles vitrages, par exemple. Tant que ce contentieux n'est pas réglé, il y a aucune utilité à continuer de percevoir la redevance. D'ailleurs, le fait de la percevoir ou non n'a pas selon nous de conséquences sur l'accroissement du bruit, contrairement à ce que vous affirmez : ce n'est pas parce que les compagnies ne paieront plus de redevance que leurs avions feront plus de bruit. Certes, tout le monde n'est pas respectueux de l'environnement, mais tout de même !

Dès que le contentieux sera réglé et que cette somme disponible sera utilisable, je souhaite qu'elle serve à améliorer la qualité de vie des riverains des aéroports, qui est effectivement très perturbée.

**M. le président.** Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Gérard Kuster.

**M. Gérard Kuster.** Ma question a trait à l'ensemble des dispositions juridiques et administratives concernant la politique de votre ministère dans le domaine de l'eau.

Il est en effet à noter qu'en juillet 1987 le direction de la prévention des pollutions du ministère de l'environnement s'est transformée en direction de l'eau, de la prévention des pollutions et des risques. Il serait donc agréable dans un premier temps de savoir ce que cette évolution recouvre.

Ainsi peut-on se demander si cette réorganisation administrative concerne seulement l'administration centrale en matière de gestion de l'eau ou si elle va conduire à un certain nombre de modifications sur le plan local.

De même serait-il important d'en connaître les aspects financiers tels que vous les avez prévus dans le budget que vous nous présentez.

J'ai noté par ailleurs que, sur le plan scientifique et technique, vous avez annoncé la création prochaine d'un institut de l'eau, pour le début de l'année 1988. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir nous apporter des précisions sur les objectifs de cette institution, son fonctionnement et son rôle dans notre industrie.

Enfin, vous avez confié à notre collègue Paul-Louis Tenaillon une mission sur la question d'une éventuelle réforme du droit de l'eau. Les premiers éléments de ce travail ont pu être qualifiés par certains organes de presse de « réforme essentielle », de « proposition révolutionnaire », de « nouveau droit particulièrement important ». Je profite de l'examen de ce budget pour vous demander de nous fournir quelques indications sur les suites que vous réserverez aux premières propositions de notre collègue Tenaillon.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Je vous remercie, monsieur Kuster, d'avoir abordé le problème de l'eau.

L'objectif de la nouvelle direction du ministère est d'essayer de corriger la complexité extrême héritée du passé et de coordonner les actions.

Il y a 250 services locaux compétents en ce domaine. Les préfets, que j'ai réunis, ont reçu mission de réduire le nombre des services et de rationaliser la répartition des compétences. Au niveau de la région, nous avons mis en place une structure administrative unique, le service régional d'aménagement des eaux, placé sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin, qui est le correspondant de l'agence financière de bassin. La direction de l'eau chapeaute l'ensemble au niveau central.

Afin de permettre à l'Etat de mieux assurer ses responsabilités dans le domaine de l'eau, qu'il s'agisse de l'activité des services chargés de la police des eaux, de l'entretien des ouvrages gérés par l'Etat ou de la prévention des inondations et de l'annonce des crues, plus de 21 millions de francs de mesures nouvelles sont prévues dans le projet de budget : plus 27 p. 100 en dépenses ordinaires, plus 8,5 p. 100 en autorisations de programme.

Je ne reviens pas sur les agences de bassin, à propos desquelles je me suis déjà expliqué.

Quant aux propositions de M. Tenaillon, la première consiste à simplifier le dispositif existant en supprimant les mesures anachroniques inutiles ; et la seconde vise à remédier aux lacunes de la législation actuelle ; la troisième vise à l'affirmation en droit de l'unicité de la ressource en eau par une liaison des régimes applicables aux eaux souterraines, aux cours d'eau domaniaux et aux cours d'eau non domaniaux. Il convient en effet d'avoir un régime unique de l'eau qui nous permettra de préserver la ressource en eau et de lutter contre la pollution.

J'ai également demandé à un haut fonctionnaire, M. de Chancel, d'étudier en liaison avec l'ensemble des administrations centrales les moyens de faciliter l'intervention des collectivités locales dans la gestion des rivières, de favoriser une gestion globale des cours d'eau, de prolonger et de valoriser la politique des contrats de rivière.

Les préfets devront par ailleurs aider à mettre en place des structures de gestion des rivières ; je leur ai demandé de faire l'inventaire des organismes existants qui peuvent servir d'exemple.

Quant à l'institut de l'eau, il aura pour objectif la promotion des techniques de l'eau. Les trois associations existantes, ainsi que la fondation de l'eau de Limoges, qui œuvraient depuis plusieurs années déjà dans les domaines de la recherche, des études, de la documentation et de la formation continue, vont se regrouper dans un institut unique par fusion-crétion. J'ai rencontré le 23 septembre dernier l'ensemble des partenaires de cet organisme, qui devra être opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 1988. Il sera présidé par M. Jacques Vernier, député européen ; ancien directeur d'agence de bassin pendant une dizaine d'années, il connaît bien ces problèmes.

En simplifiant les structures existantes à tous les niveaux, j'espère qu'on pourra améliorer les actions de prévention et de contrôle.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Kuster.

**M. Gérard Kuster.** Monsieur le président, mon collègue Pierre Weisenhorn, empêché, m'a demandé de vous poser deux questions.

La première porte sur la pollution atmosphérique et les pluies acides.

Georges Le Baill, député socialiste, rapporteur du problème « pluies acides » à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, a fait la communication suivante le 8 octobre 1987 : « La France, grâce à l'utilisation de l'énergie nucléaire, a réduit de façon considérable les émissions de polluants atmosphériques, et en particulier de SO<sub>2</sub>. L'objectif d'une réduction de 50 p. 100 des émissions de SO<sub>2</sub> de 1980 à 1990 était déjà pratiquement atteint en 1985 ; moins de 47 p. 100. Dans la presque totalité des villes françaises, le taux de pollution atmosphérique a été divisé par deux en dix ans. Ainsi, de 1975 à 1985, l'acidité de l'air est passée de 115 microgrammes par mètre cube par an à 54 à Paris. »

Nos voisins de R.F.A. poussent la solution du pot catalytique pour leurs voitures mais produisent surtout leur énergie à partir du charbon.

Quelle est, monsieur le ministre, la proportion de pollution atmosphérique respective résultant du trafic routier, de la combustion du secteur d'habitation et des usines, ainsi que du tertiaire ? Une réponse nette et claire aux Européens et aux écologistes s'impose.

La seconde question concerne la récupération des vieux papiers et du carton. La cellulose s'inscrit en lettres de feu - de 5 à 7 milliards de francs de déficit - dans notre balance des comptes. Et pourtant, la collecte sélective des vieux papiers s'arrête dans l'Est de la France. La cause réside en grande partie dans les efforts de la R.F.A. qui, à travers la « grüne Tonne » - la tonne verte - accorde une aide pour les Länder et les collectivités locales aux sociétés locales et aux repreneurs de vieux papiers. Les Allemands réussissent même le tour de force d'exporter une partie de leur papier recyclé. Ils utilisent ainsi du papier recyclé pour leurs ordinateurs ; chez nous, on utilise du papier blanc immaculé.

Ne pensez-vous pas qu'une étude rapide et profonde s'impose pour relancer les collectes en France ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé de l'environnement.** On peut affirmer que l'oxyde d'azote est produit à 50 p. 100 par les voitures et à 50 p. 100 par les sources fixes. Le programme nucléaire a entraîné une réduction de 50 p. 100 des rejets de 1980 à 1986 et la France, je l'ai rappelé, essaie de débloquer le projet de directive sur les grandes installations de combustion parce qu'elle est très bien placée grâce à son programme nucléaire. C'est l'un des pays les moins pollueurs d'Europe, si on le compare notamment à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne. Ceci est conforme à notre politique de lutte contre le déperissement forestier, lequel est surveillé de très près dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle. On relève d'ailleurs une stabilisation de la situation et le programme d'étude mis en place par la France, le programme Deforpa, qui est déjà ancien, a abouti à une bonne collaboration au niveau communautaire. Ce programme nous permettra de poursuivre notre politique de lutte contre la pollution et contre le déperissement forestier.

Ce que M. Weisenhorn a dit à propos de la collecte des vieux papiers en Allemagne est parfaitement exact. En France, un contrat « vieux papiers » a été signé en 1983 entre le ministre de l'environnement d'alors et l'interprofession du papier ; il a donné des résultats extrêmement satisfaisants. Lorsqu'une politique est bonne, il faut la poursuivre : un nouveau contrat est donc en cours de négociation. Il vise une meilleure rentabilité des collectes sélectives en vue de garantir leur pérennité. L'idée de base du nouveau contrat sera de promouvoir des collectes très sélectives de certaines catégories bien identifiées de vieux papiers répondant, région par région, aux besoins des usines papetières. Cette approche prend d'ailleurs en compte l'expérience allemande, dans laquelle, M. Weisenhorn l'a souligné, les collectivités locales jouent un rôle important.

La collecte sélective en vue de la récupération étant une activité qui évite des dépenses d'élimination des ordures ménagères, l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets sera chargée de la mise en œuvre de ce nouveau contrat dans toutes les régions où des débouchés existent pour les vieux papiers récupérés. Ce nouveau contrat devrait être signé dans les semaines qui viennent entre les différents partenaires concernés.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Kuster.

**M. Gérard Kuster.** Ma dernière question porte sur le traitement des déchets et se situe dans un cadre juridique bien précis, à triple niveau.

Premier niveau, l'élimination des ordures ménagères, qui est une responsabilité des communes.

Deuxième niveau, le fait que, par la loi de 1975, les départements ont un rôle à jouer en ce qui concerne la rationalisation du traitement des déchets.

Troisième niveau, le fait que, sur certains aspects, la responsabilité de l'Etat, par la loi nature de 1976, intervient dans le contrôle des industries polluantes.

A ce cadre légal s'ajoute celui de la décentralisation réa- lisée par les textes de 1982.

L'ensemble de ce cadre juridique conduit en vérité à voir naître sur le plan pratique deux difficultés.

Premièrement, l'existence d'initiatives communales parfois concurrentes entre elles, sans coopération évidente. L'addition de ces initiatives conduit fréquemment à une multiplication des équipements et à des immobilisations financières importantes qui ne peuvent faire l'objet d'une rentabilisation.

Deuxièmement, les difficultés de valoriser la collecte des déchets grâce à sa sélectivité, car une telle ambition nécessite une coopération souvent absente.

A ces questions peuvent être apportées des réponses. Ainsi, sur le plan de la coordination, vient de se créer dans ma région, la Franche-Comté, l'Ascomade, association des collectivités comtoises pour la maîtrise des déchets, structure opérationnelle regroupant plus de 410 000 habitants, soit plus de la moitié de la population de Franche-Comté. Elle a pour objet la recherche et la mise au point en commun de toutes les opérations permettant d'éliminer et de valoriser, dans les meilleures conditions possibles, les déchets produits sur le territoire des collectivités et de leurs établissements publics.

Le financement de cette association est réduit de moitié pendant les trois premières années grâce à un contrat particulier Etat-région.

Ce type d'initiative tout à fait original démontre l'importance de la coopération entre les différents décideurs. Je me permets donc de vous demander comment vous envisagez le développement futur de ces domaines. Quels sont les moyens que vous comptez y consacrer dans votre budget ? Quelles sont les formes que peuvent prendre vos orientations : se dirigera-t-on vers des schémas départementaux ou interdépartementaux pour coordonner au mieux, d'une part, les investissements, et, d'autre part, la valorisation sélective des déchets, dans le dessein de mieux protéger l'environnement ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Vous avez parfaitement raison, monsieur Kuster d'attirer mon attention sur des aspects de l'enlèvement des ordures ménagères qui sont parfois délicats à concilier. La loi de 1975 a affirmé la responsabilité des collectivités locales pour l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères. Mais il est souvent opportun, afin de mieux assurer le traitement terminal, d'effectuer des regroupements de communes qui ne peuvent

s'opérer que sur la base d'un accord de chacune d'entre elles. Vous avez à cet égard cité l'expérience qui a été tentée en Franche-Comté.

Il est sûr que les lois de décentralisation rendent moins facile une gestion optimale de ce service intercommunal.

Il convient de distinguer l'élimination des déchets, qui relève de la responsabilité des collectivités locales, et le traitement terminal.

La collecte concerne 98 p. 100 de la population, ce qui montre que les dispositions de la loi de 1975 sont efficaces.

Le ministère de l'environnement soutient bien entendu les collectes sélectives là où elles sont possibles, c'est-à-dire là où le marché existe, où il y a un intérêt industriel à les développer, en associant les collectivités locales. Grâce aux contrats nationaux passés avec les professionnels, des progrès sont déjà visibles dans notre vie quotidienne, en ce qui concerne le verre, par exemple, puisque 75 p. 100 de la population peut désormais jeter le verre usagé dans des conteneurs. Il en ira de même demain pour les vieux journaux et les magazines, ainsi que pour les vieux cartons, grâce au second contrat papier qui sera cosigné avec l'Association des maires de France. Il convient cependant d'amplifier et de conforter cette démarche : d'où la campagne « Villes plus économes » - vous avez créé à cet égard une association comtoise regroupant les collectivités territoriales intéressées ; d'où un deuxième contrat relatif à la collecte des emballages pour liquides alimentaires, verres, plastiques, complexes carton, aluminium, acier, qui est sur le point d'aboutir et prendra le relais du premier contrat signé en 1975 ; j'espère, monsieur Kuster, qu'il vous donnera satisfaction.

En ce qui concerne le traitement terminal des ordures ménagères, la situation n'est pas encore des meilleures. J'ai fait une communication au conseil des ministres sur ces problèmes. La bonne tenue des décharges a été retenue comme priorité dans un volet général concernant la propreté des communes et, par circulaire du 26 juin 1987, j'ai demandé aux préfets de réactiver les schémas départementaux d'élimination des déchets des ménages et de procéder à l'inventaire des décharges brutes afin d'ordonner la fermeture de celles qui étaient source de nuisances. Vous savez qu'il existe environ un millier de décharges sauvages en France.

Parallèlement, j'ai adressé aux présidents de conseil général une lettre afin que chacun d'eux apporte son soutien à l'actualisation et à l'application sur le terrain de ces schémas départementaux, qui sont des outils indispensables pour inciter les collectivités locales à se regrouper et à faire bien, ensemble, ce que chacune d'elles fait la plupart du temps assez médiocrement et difficilement.

Je dois cependant reconnaître que les premières estimations de l'inventaire des décharges brutes, qui laisse donc à penser qu'un bon millier de décharges sauvages existe en France, plaident en faveur d'une action un peu plus ferme des pouvoirs publics.

Quant aux lois de décentralisation, si elles n'ont rien changé à l'aspect financier du problème, elles ont affirmé le droit à la maîtrise des sols de chaque commune, ce qui ne va pas sans poser des difficultés lorsqu'il s'agit d'obtenir la maîtrise foncière en vue de l'implantation d'une usine d'incinération ou d'une décharge.

En matière de déchets industriels comme de déchets ménagers, la recherche d'un centre de traitement pour répondre aux besoins de plusieurs communes est et sera de plus en plus difficile si l'on ne se livre pas à une large campagne d'information.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne « Equipement, logement, aménagement du territoire et transports » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère chargé des transports.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements qui se rapportent à l'environnement.

Sur le titre III de l'état B, M. Joxe et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 201, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à Mme Paulette Nevoux.

**Mme Paulette Nevoux.** Notre amendement vise à réduire les crédits du chapitre 34-60 d'un million de francs.

Vous comptez utiliser l'argent de ce chapitre, monsieur le ministre, pour l'information générale du public et des services. Il vous a paru extrêmement étonnant qu'on veuille diminuer ce type de crédits car vous voulez un maximum d'information.

Je comprends qu'il soit toujours intéressant de faire paraître son nom et sa photo dans toutes les publications, mais il y a quand même des limites ! Nous préférons plutôt opérer une réduction sur le chapitre 34-60 et abonder le chapitre 34-20, article 60, concernant le fonctionnement, en raison de la création de huit nouvelles réserves naturelles qui s'ajoutent aux quatre-vingt-deux existantes.

La part de votre budget de 1988 revenant aux réserves naturelles sera sensiblement égale à celle du budget de 1987, soit 10,03 millions de francs, au lieu de 9,75 millions, pour le fonctionnement, ce qui équivaut en réalité à une baisse de 10 p. 100 environ.

Nous préférons, je le répète, qu'une partie de ces crédits soit affectée aux réserves naturelles plutôt qu'à l'information générale du public et des services, notion vague recouvrant des actions n'ayant pas de caractère d'urgence.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilbert Gantier, vice-président de la commission des finances.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

A titre personnel, j'y suis hostile car la réduction des crédits d'information générale du public et des services irait à l'encontre de la préoccupation exprimée il y a un instant même par le ministre qui, évoquant par exemple le problème de l'élimination des déchets ménagers, a affirmé que l'information des communes devait être accrue. Il en est de même pour les déchets industriels. Rejet !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Georges Le Balli, rapporteur pour avis.** La commission de la production et des échanges n'a pas été saisie de cet amendement. A titre personnel, je pense qu'il est intéressant d'affecter les crédits dont il s'agit aux réserves naturelles, qui augmentent en nombre.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Il y a une totale contradiction à exiger sans cesse de la transparence et de l'information et à présenter dans le même temps un amendement qui vise à réduire les crédits répondant à cet objectif.

On ne peut pas, alors que vient de survenir l'accident que l'on sait, exiger de la prévention, à tout moment, de la part du ministère de l'environnement - exigence formidable, que je comprends fort bien -, on ne peut pas réclamer, qu'il y ait crise ou non, une information en temps réel, avec ce que cela représente de mobilisation, de moyens financiers, de moyens d'édition, et, dans le même temps, proposer de réduire les crédits nécessaires. Il y a là une contradiction évidente que je tenais à souligner. Rejet, donc.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 201.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre VI de l'état C, M. Joxe et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 202, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 2 millions de francs. »

La parole est à M. Philippe Puaud.

**M. Philippe Puaud.** Cet amendement vise à limiter, par une réduction de 2 millions de francs, les mesures nouvelles du chapitre 65-50 de la section V, concernant le fonds d'intervention pour la qualité de la vie. L'urgence des mesures ne paraît pas s'imposer, l'usage du fonds n'étant pas précisé et l'augmentation des crédits semblant particulièrement importante - 26 p. 100 - pour un chapitre représentant déjà plus du sixième de l'ensemble du budget de l'environnement.

Il nous semble que les 2 millions de francs pourraient être mieux utilisés pour alimenter l'A.N.R.E.D., par exemple, qui voit ses crédits diminuer.

Rappelons rapidement le rôle de cette agence nationale dans la collecte, l'élimination et les traitements des déchets.

S'il est vrai qu'une grande part de la collecte est déjà organisée, une autre part, concernant les déchets sauvages, repose sur l'action des collectivités locales. Celles-ci doivent être aidées par l'A.N.R.E.D. Mais c'est surtout le problème posé par les déchets industriels qui exige plus d'attention et de crédits pour le contrôle de leur élimination. Le pyralène, par exemple, cet isolant liquide de certains transformateurs, est l'exemple le plus récent de ce qui est dangereux et le plus coûteux à éliminer.

Après la collecte et le traitement intervient la phase de valorisation des déchets, dont l'utilité n'est plus à démontrer. Ce sont d'ailleurs près de 90 000 emplois qui sont concernés.

Ce seraient donc 2 millions des crédits du chapitre 65-50, portant sur des mesures nouvelles, qui seraient transférés à l'A.N.R.E.D.

J'ajouterai que cet amendement est de portée limitée. En effet, nous aurions pu demander davantage et ne pas nous en tenir à des crédits de fonctionnement car les crédits d'investissement de l'Agence nationale sont eux aussi en diminution.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilbert Gantier, vice-président de la commission des finances.** Cet amendement vise donc à réduire de 2 millions les crédits de paiement du fonds d'intervention pour la qualité de la vie...

**M. Philippe Puaud.** Mais à augmenter ceux de l'A.N.R.E.D. !

**M. Gilbert Gantier, vice-président de la commission des finances.** Je ne vous ai pas interrompu, mon cher collègue, et je vous demande donc de laisser la commission s'exprimer.

La commission n'a pas examiné cet amendement auquel, à titre personnel, je suis hostile. En effet, le fonds d'intervention pour la qualité de la vie me paraît essentiel.

Il y a fort peu de temps est survenue, hélas ! une situation d'urgence à Nantes, et il est bien évident qu'en de tels cas, s'il est un ministère qui doit pouvoir disposer de fonds qui puissent être mobilisés très rapidement, c'est bien celui de l'environnement.

Pour cette raison, je suggère le rejet.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Georges le Balli, rapporteur pour avis.** La commission de la production et des échanges n'a pas examiné cet amendement.

J'ai regretté, comme plusieurs commissaires, que les crédits de l'A.N.R.E.D. diminuent, d'autant qu'un certain nombre de problèmes se posent en ce qui concerne l'élimination des déchets.

A titre personnel, je pense qu'affecter une partie des fonds du F.I.Q.V. à l'A.N.R.E.D. serait une bonne chose. Je ferai au surplus observer que le fonds représente 17 p. 100 des moyens du ministère sur lesquels, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le Parlement n'a aucun moyen de contrôle puisque les crédits ne sont pas encore affectés. Il serait de bonne logique que notre assemblée décide d'une affectation ce soir.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Le fonds d'intervention pour la qualité de la vie étant interministériel, je ne peux pas en soumettre l'attribution avant que les différents ministères concernés ne se soient réunis. Il s'agit d'un fonds levier.

Il est bien plus facile pour un ministre de recevoir des autorisations de programme car il peut ainsi donner satisfaction à tout le monde, plutôt que d'avoir à sa disposition des crédits de paiement. C'est d'ailleurs ce qui s'est toujours passé pour ce qui concerne le fonds d'intervention pour la qualité de vie. Il en est résulté, s'agissant de certaines communes et de certaines régions, un retard de trois ou quatre ans.

Mais telle n'est pas mon habitude.

Il y a des maires qui, depuis deux, trois ou quatre ans, réclament les aides qui devaient leur être attribuées au titre du F.I.Q.V., et ils sont de toutes les couleurs politiques, permettez-moi de le dire !

Actuellement, 60 p. 100 environ des aides ont été versées. Aussi, je souhaite faire remonter petit à petit nos crédits de paiement. Il est vrai que cela est moins glorieux que de lancer des actions nouvelles, mais cela me paraît sérieux car il s'agit de la gestion de nos fonds publics.

**M. Gérard Kuster.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 202.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre VI de l'état C, M. Joxe et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 203, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 1 500 000 francs. »

La parole est à Mme Huguette Bouchardeau.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Si je défends cet amendement tout en sachant le sort qui lui sera réservé, c'est parce qu'il ne s'expose pas aux critiques qui viennent d'être faites :

D'une part, il s'agit d'affecter certains crédits à l'investissement des réserves naturelles. Ces réserves en ont réellement besoin. Je sais de quel petit budget elles ont été dotées depuis des années, comment elles « tiennent » grâce à des bénévoles et qu'elles sont une richesse patrimoniale essentielle pour l'environnement alors que, en général, nous n'avons pas les moyens de les créditer suffisamment.

D'autre part, cet amendement vise non pas, monsieur le ministre, à rogner sur des crédits de paiement qui, comme vous le dites, sont souvent l'objet d'importants retards, mais à limiter des mesures nouvelles dont l'urgence ne paraît pas forcément s'imposer, bien que nous ne puissions pas effectivement en juger puisque les crédits concernés ne sont pas encore affectés.

Par ailleurs, monsieur Gantier, j'espère que l'on n'intervient pas, quand se produit un accident comme celui de Nantes, sur des crédits du F.I.Q.V. En effet, il me paraît assez curieux que le fonds d'intervention pour la qualité de la vie soit sollicité pour un accident de ce genre.

Nous proposons donc de doter un chapitre particulièrement défavorisé en opérant une petite réduction - 1,5 million de francs - sur un chapitre non encore affecté. Sans doute serait-il affecté à de fort bonnes choses mais un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilbert Gentier, vice-président de la commission des finances.** Cet amendement non plus n'a pas été examiné par la commission des finances.

Puisqu'il porte sur le même chapitre, le même état et le même titre, on peut considérer qu'il s'agit d'un amendement de repli par rapport à l'amendement précédent. La nouvelle affectation proposée est cependant très différente.

Que Mme Bouchardeau veuille bien m'excuser, mais on aurait pu, en cas de besoin, utiliser ces crédits pour l'accident de Nantes. Ces crédits ne sont pas affectés et ils peuvent donc servir à répondre à des situations d'urgence ou à d'autres besoins, qui peuvent être immédiats, dans le cadre de problèmes touchant à l'environnement, problèmes que Mme Bouchardeau connaît mieux que personne.

C'est la raison pour laquelle je propose, à titre personnel, le rejet de l'amendement.

**M. le président.** La parole est M. le rapporteur pour avis.

**M. Georges Le Bail, rapporteur pour avis.** La commission de la production n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je partage le point de vue de Mme Bouchardeau.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé de l'environnement.** Madame Bouchardeau, je partage bien sûr votre avis sur les réserves naturelles et la nécessité de faire un effort en leur faveur.

Par contre, je suis navré de vous dire qu'aucune mesure nouvelle n'est prévue dans le F.I.Q.V. pour 1988.

J'ai essayé de rattraper le retard de nos crédits de paiement - je dis bien : de « nos » crédits de paiement, c'est-à-dire des vôtres et des miens - pour tenir nos engagements, les vôtres et les miens.

Je disposais, en 1986, de 90 millions, comme en 1987, et ce sera le même chiffre pour 1988.

**M. Gérard Kuster.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 203.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## DEPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif aux enseignements artistiques.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1004, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Lundi 2 novembre 1987, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et emploi :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Annexe n° 2. - Emploi, de M. Jean Bousquet, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3. - Formation professionnelle, de M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4. - Santé et famille, M. Guy Bèche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5. - Section commune. - Affaires sociales, M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avis n° 961 : tome I. - Emploi, de Mme Christiane Papon ; tome II. - Formation professionnelle, de M. Jacques Legendre ; tome III. - Protection sociale, de M. Claude Evin ; tome IV. - Santé et famille, de M. Michel Hannoun.

Commission des affaires étrangères, avis n° 962, tome IV. - Immigration, de M. Daniel Goulet.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 31 octobre 1987, à zéro heure cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

**DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ**

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés le décès de M. Jean-Pierre Cassabel, député de l'Aude, survenu le 30 octobre 1987.

**REPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ**

Par une communication du 30 octobre 1987 de M. le ministre de l'intérieur, faite en application des articles L.O. 176 et L.O. 179 du code électoral, M. le président de l'Assemblée nationale a été informé que M. Jean-Pierre Cassabel, député de l'Aude, décédé le 30 octobre 1987, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Gérard Larrat.

**MODIFICATION  
A LA COMPOSITION DES GROUPES**

(*Journal officiel*, Lois et décrets du 31 octobre 1987)

**GROUPE DE RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE**

(149 membres au lieu de 150)

Supprimer le nom de M. Jean-Pierre Cassabel.

**LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE**

(7 au lieu de 6)

Ajouter le nom de M. Gérard Larrat.

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	106	852	
33	Questions ..... 1 en	106	554	
03	Table compte rendu.....	52	99	
03	Table questions.....	52	96	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 en	99	535	
36	Questions ..... 1 en	99	349	
06	Table compte rendu.....	52	81	
06	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-82-31 Administration : (1) 45-78-81-38  TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un en.....	570	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

